

BULLETIN Municipal

Informations - Projets

Vie locale - Associations

Ecole - Budget



***La vie de votre
commune***

2019 - 2020

La Chapelle aux Bois

Fev .2021

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



Sommaire



01⁻⁰⁴ Edito du Maire

04⁻⁰⁹ Délibérations
du conseil Municipal

10⁻¹¹ Comptes 2020

14 La Forêt

15 Les Routes

16 Communication

17 CCAS

18 Environnement

18 Cimetière

Les associations

27 ADMR

28 Comité des fêtes

29 Société de chasse

31 Association sportive
Section fitness adultes

35⁻³⁶ Les Sapeurs-Pompiers

37 Ste marie des Aulnouzes

38 Le club des épis d'or

39 UNC



22 Les bâtiments

20⁻²¹ Le Verger

23 Éclairage public

24⁻²⁵ S.D.E.V

26 Matériel &
personnel communal

40 État civil

41⁻⁴² École

43⁻⁴⁴ Regard météo

47 Passages à niveau

49 Guide pratique

51 Jeux



33-34 La Médiathèque municipale

COMITÉ DE RÉDACTION :

Président :

Etienne BLAISE, Maire de La Chapelle aux Bois
les associations, la commission
communication, les services administratifs de la mairie.
Les responsables de ce bulletin municipal
remercient tous ceux qui apportent une
collaboration appréciée à la rédaction de
leur revue annuelle : les associations, les
commerçants et les artisans qui permettent
une présentation de qualité. Ce bulletin a été
financé en partie par les annonceurs.

Edito du Maire



“Avec Vous pour La Chapelle”

Mesdames, Messieurs,

Deux ans viennent de s'écouler depuis la parution de notre dernier bulletin, Il me revient le plaisir de vous adresser pour la première fois, toutes les informations et décisions prises par le conseil municipal depuis le début de ce mandat. Une année particulièrement chargée avec un contexte sanitaire imaginé par personne, un confinement de plusieurs mois, du jamais vu. Une situation inédite à laquelle nous avons dû faire face, élus pour notre population, professionnels par l'arrêt des activités ou citoyens par un confinement long et asocial.

Des circonstances rendues particulières du fait des élections municipales. Un premier tour en mars et un second tour impossible à organiser avant le mois de juin. Cette situation délicate a été énormément facilité par Benoit, qui avec nous avait toujours les mêmes positions sur certaines décisions importantes à prendre. Enfin en juin, le conseil municipal est au complet. Il peut être installé, ce qui est fait le 3 juillet dernier. Ces élections ont été rendues difficiles du fait de l'épidémie de la COVID 19, notre gratitude à votre égard, participation de plus de 70% qui permet aux 15 candidats de siéger au conseil municipal. Un grand merci à vous tous !

Une année difficile pour toutes les manifestations patriotiques qui se sont déroulées sans les enfants et avec un public réduit au strict respect préfectoral, du comité des fêtes avec l'annulation de la fête des moissons ainsi que pour toutes les associations dont les soirées dansantes ont été annulées (UNC, pompiers, amicale scolaire). Une réflexion pour cette année avec les intéressés, toutes les idées sont les bienvenues.

Un grand manque pour nos membres des épis d'or, les rencontres des jeudis, les sorties, le repas de Noël, les marches qui ont été annulées. Une année particulière pour le restaurant "LE CHAUDRON" avec le maintien des menus pour la cantine scolaire, mais aussi la création de service à emporter pour respecter les consignes sanitaires et satisfaire la demande de la clientèle. De notre côté, nous avons su adapter le loyer au regard de ce contexte difficile.

Je tiens également à remercier toutes celles et ceux qui donnent de leur temps pour animer notre commune qu'ils soient élus ou non.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune, faute d'avoir un apéritif de la fête et une cérémonie des vœux pour les accueillir.

Une dizaine de maisons a trouvé preneur cette année, je les invite à rejoindre les associations de leur choix.

Nos écoles, perturbées par la pandémie, ont su s'adapter, merci à tous les enseignants, Madame SOLARY, Madame GUYOT, Madame VIRY, Monsieur DURAND et tout le personnel accompagnant pour leur professionnalisme dans la gestion de cette crise. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à notre nouvel enseignant, Monsieur DURAND.

Le conseil installé, les commissions se sont mises au travail. Plusieurs outils de communication ont vu le jour, afin de vous permettre de participer et être informé de la vie de notre commune. Le bulletin municipal qui vous donne des indications sur les grands points marquants entre deux éditions.

Le site internet (www.lachapelleauxbois.fr) qui vous apporte des informations communales à la semaine, Il permettra aux associations d'annoncer leurs manifestations, à la mairie de vous donner les démarches à faire dans différents domaines ainsi que les compte-rendu des conseils municipaux et diverses informations sur le logement, la restauration, l'école, etc. Il vous permettra également de vous exprimer sur tous les domaines que vous voudrez, mais aussi nous faire vos suggestions sur l'amélioration de celui-ci ou de la communication que vous aimeriez y voir paraître.

Dans la partie communication, la région a ouvert le réseau fibre sur une partie de la commune, le raccordement de l'ensemble sera réalisé pour fin 2021. J'attire votre attention sur le fait que le raccordement est gratuit et vous invite à faire attention aux démarcheurs. Dans le cas où vous désirez souscrire à cette offre, contactez votre opérateur qui pourra vous orienter vers la meilleure offre pour vous.

Les travaux engagés, route, sentier piétonnier avec son éclairage, les trottoirs, la maison GEORGES, continuent. Le chantier route est pratiquement terminé, reste l'installation de panneaux lumineux pour sécuriser la traversée de la départementale.

La maison GEORGES, Centre Socio Culturel et sportif en quelques chiffres:

- PIERRE B maçonnerie 201 796 €
- VALDENNAIRE aménagements extérieurs 39 927 €
- Sébastien POIROT charpente zinguerie 108 245 €
- MAURICE Pierre façades 53 392 €
- SCHWEITZER menuiseries extérieures 125 697 €
- GALLOIS plâtrerie plafonds 58 124 €
- DIDIER Claude menuiseries intérieures 23 086 €
- SOLVOSGES revêtements faïence 33 890 €
- LPR peintures 22 500 €
- A2A ascenseur 21 272 €
- GOURY chauffage plomberie 112 714 €
- TOCHKLER Electricité 49 888 €

Une réflexion sur le mobilier est engagée et les diverses commissions sont au travail
Tous ces investissements sont financés à l'aide de subventions (DETR, Région, Département et Communauté

d'Agglomération d'EPINAL) et d'un emprunt de 500 000 € au taux de 0,75% sur 20 ans. Merci à tous nos financeurs.

Coté investissement toujours, nous avons fait l'acquisition d'un tracteur d'occasion de marque JOHN DEERE en remplacement du ZETOR qui devenait trop vétuste. Nouvel équipement doté d'un chargeur et de matériel de déneigement, pour assurer au mieux la qualité de la chaussée en période hivernale. Montant de l'opération 39 900 € HT.

Nous avons également remplacé le tracteur tondeuse âgé de 30 ans par un matériel équivalent, neuf équipé d'une lame à neige pour les endroits moins accessibles (sentier piétonnier, écoles, parking) montant 25 200 € HT
Enfin je ne pouvais pas écrire ces quelques lignes sans évoquer le parcours de Benoit, notre ancien Maire. Il a su doter notre commune d'infrastructures fonctionnelles importantes et modernes.

Merci Benoit pour ces 37 années données à la commune et je te souhaite une bonne retraite municipale.

Que 2021 nous fasse oublier 2020

Bonne année à toutes et à tous

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 juillet 2020

Réunion présidée par Mr AUBRY Benoît, Maire sortant

- Election du maire : Etienne BLAISE 14 voix, David BOURQUIN 1 voix

Le conseil décide à l'unanimité des votes à bulletins secrets la création de 4 postes d'adjoint

- Election du premier adjoint : David BOURQUIN, 14 voix
Jean Pierre MOUGENOT 1 voix

- Election du second adjoint : Jean Pierre MOUGENOT 14 voix, Régis GRANDMAIRE 1 voix

- Election du troisième adjoint : Régis GRANDMAIRE 14 voix, Pascal BOMONT 1 voix

- Election du quatrième adjoint : Pascal BOMONT 13 voix, Philippe VAUTHIER 1 voix : David BOURQUIN 1 voix

Le Maire explique qu'il ne souhaite pas siéger au conseil de la Communauté d'Agglomération d'EPINAL, il laisse cette fonction à David BOURQUIN premier adjoint, qui accepte. Selon les mêmes modalités Mr Jean Pierre MOUGENOT second adjoint accepte le poste de conseiller communautaire suppléant.



Séance du 10 juillet 2020

- Le conseil approuve à l'unanimité la nomination de Madame PROTOT Laurence en tant que conseillère déléguée.
- Le conseil décide à l'unanimité de fixer, avec effet au 03 juillet 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et de la conseillère déléguée comme suit :

Maire : 35% de l'indice 1027, Adjoint : 10.7% de l'indice 1027, Conseillère déléguée : 3% de l'indice 1027

(Les intéressés n'ont pas pris part au vote des indemnités les concernant)

Le conseil confie au Maire à l'unanimité pour la durée du mandat les délégations suivantes :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
2. Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs de droit de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal
3. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
4. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
5. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
6. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
7. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions échues dans le cimetière
8. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
9. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
10. Fixer les rémunérations et régler les frais honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
11. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
12. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal
13. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros par sinistre
14. Signer la convention prévue au quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article 14.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
15. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 200 000 euros par année civile
16. Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SDEV
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES :

Madame PROTOT Laurence est élue déléguée titulaire, Monsieur GRANDMAIRE Régis est élu délégué suppléant

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉES AU SMIC
SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE :

Mr DUCHENE Emile est élu délégué titulaire, Mr MOUGENOT Jean Pierre est élu délégué suppléant

ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ AU RPI
REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL :

Mr David BOURQUIN est élu délégué au RPI

CRÉATION DES COMMISSIONS

-Commission finances

VICE-PRÉSIDENT : BOURQUIN DAVID

MEMBRES : MOUGENOT JEAN PIERRE, GRANDMAIRE RÉGIS, BOMONT PASCAL

-Commission chemins et voirie

VICE-PRÉSIDENT : PROTOT LAURENCE

MEMBRES : PIERRON JOEL, GRANDMAIRE RÉGIS, BOMONT PASCAL

-Commission bâtiment

VICE-PRÉSIDENT : BRENIERE ANTHONY

MEMBRES : DUCHENE EMILE, PROTOT LAURENCE, VAUTHIER PHILIPPE, GRANDMAIRE RÉGIS, CHAMPREUX CHRISTIAN

-Commission Forêts

VICE-PRÉSIDENT : BOMONT PASCAL

MEMBRES : MOUGENOT JEAN PIERRE, PROTOT LAURENCE, VAUTHIER PHILIPPE, JACQUES PHILIPPE

-Commission Sécurité/ accessibilité

VICE-PRÉSIDENT : CHAMPREUX CHRISTIAN

MEMBRES : MOUGENOT JEAN PIERRE, GRANDMAIRE RÉGIS, DUCHENE EMILE

-Commission Information/communication

VICE-PRÉSIDENT : LEONARD CHANTAL

MEMBRES : MOUGENOT JEAN PIERRE, DUCHENE EMILE, JACQUES PHILIPPE, TRECHE ELOISE

-Commission Scolaire et Péri-scolaire

VICE-PRÉSIDENT : TRECHE ELOISE

MEMBRES : BOURQUIN DAVID, GEHIN PAULINE, DUCHENE EMILE

-Commission Matériel

VICE-PRÉSIDENT : VAUTHIER PHILIPPE

MEMBRES : BOURQUIN DAVID, GRANDMAIRE RÉGIS, BOMONT PASCAL

-Commission Action sociale

VICE-PRÉSIDENTE : GALLAND CORINNE

MEMBRES : MOUGENOT JEAN PIERRE, GRANDMAIRE RÉGIS, CHAMPREUX CHRISTIAN

-Commission Ecologie/environnement

VICE-PRÉSIDENT : PIERRON JOËL

MEMBRES : TRECHE ELOISE, BOURQUIN DAVID, JACQUES PHILIPPE

-Commission Cimetière

VICE-PRÉSIDENT : VAUTHIER PHILIPPE

MEMBRES : MOUGENOT JEAN PIERRE, GALLAND CORINNE, BOMONT PASCAL

-Commission Verger conservatoire

VICE-PRÉSIDENT : JACQUES PHILIPPE

MEMBRES : MOUGENOT JEAN PIERRE, TRECHE ELOISE, CHAMPREUX CHRISTIAN

RENFORCEMENT ÉLECTRIFICATION LA FORÊT

Le conseil donne son accord pour la réalisation des travaux dont le montant s'élève à 8 268,64 euros subventionnés à hauteur de 80% par le FACE, le SDEV prend en charge les 20% restant.

RENFORCEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC LA FORÊT

Le conseil approuve le projet dont le coût s'élève à 906,98 euros et autorise le syndicat départemental d'électrification des Vosges, maître d'ouvrage, à entreprendre ces travaux. La participation de la commune sera de 70 % du montant soit 634.89 euros

Séance du 27 juillet 2020

TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Le conseil décide le maintien des taux de la taxe foncière sur le bâti à 17,93% et le non bâti à 27,11%, le produit fiscal attendu est de 90 249 €

TARIF DU LOT DE PRODUITS FORESTIERS À EXPLOITER

Le conseil fixe à 100 € le prix du lot de produits forestiers à exploiter pour la campagne 2020/2021

AVENANTS AU COMPLEXE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF

Le conseil décide de conclure les avenants 1 et 2 avec l'entreprise PIERRE B

Avenant 1: en moins-value de - 19 619,84€ et plus-value de 5 663,59 € (suppression des voutes des caves)

Avenant 2: travaux supplémentaires renfort fissures de 4 000 €

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DES VOSGES

-Le conseil décide d'adhérer à l'association AMR88 pour 2020 Commission communale des impôts directs

La commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Cette liste est réalisée à partir d'une liste de contribuable en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal. La durée du mandat est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le conseil dresse la liste suivante de 24 noms afin que le Directeur Départemental des Finances Publiques procède à la nomination

-Commissaires titulaires

VAUTHIER Noël, BODEZ Christian, MANTE Pierre, MENTREL Denis, CLAUDEL Christophe, JACQUES Johann, GEHIN Guy, PIERRON Benjamin, AUBRY Benoit, CRETTE Alexandre, GEORGES Killian, LORRAIN Herve

-Commissaires suppléants

BREGIER Manuel, BLAISE Arnaud, BRETON Agnès, FLORENTIN Frederic, GALLAND Corinne, VIAL Luc, HOUILLON Remy, BRICOUT Dominique, ROYER Herve, ROZETTE Pierre, MUNIER Jean Pierre, RICHARD Emilien

CONVENTION CADRE AVEC LE CDG88

Le conseil approuve la convention cadre avec le CDG88, il autorise le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges. Il autorise le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG88 en fonction des nécessités du service. Les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel seront autorisées après avoir été prévues au budget

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Mr CHAMPREUX Christian est désigné correspondant défense pour la commune

REDEVANCE OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT

ÉLECTRICITÉ

Le réseau RTE a mis en service 17,61 mètres de ligne de transport d'électricité sur le domaine public de notre commune en 2019, le conseil fixe à 6,16€ le montant de la redevance (0,35 X17,61), le conseil charge le Maire pour actualiser le calcul chaque année et émettre le titre de recette

ENTRETIEN VERGER CONSERVATOIRE

Le conseil accepte la proposition de Mr HOUILLON Emilien et reconduit cette cession amiable pour l'entretien du verger conservatoire, soit une participation de 40 €

LOCATION À TITRE PRÉCAIRE DE LA PARCELLE ZL58

Le conseil accepte de renouveler la location de cette parcelle à Mr AUBRY Nicolas pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2020 moyennant une participation de 180€

REMBOURSEMENT POSTE DE PARC ÉLECTRIQUE

Lors des travaux de fauchage, l'agent technique a détérioré le poste de parc électrique appartenant au GAEC Moine.

Le conseil accepte que la commune prenne à sa charge la moitié des frais de remplacement du poste soit 107,50€

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL ET D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL

Le conseil décide de renouveler :

-Le contrat d'adjoint technique d'animation contractuel à raison de 12h30 par semaine du 01 août 2020 au 31 juillet 2021

pour les activités liées au temps scolaires, périscolaires et accompagnement bus

-Le contrat d'adjoint technique territorial contractuel à raison de 17h30 par semaine du 01 août 2020 au 31 juillet 2021 pour l'entretien des bâtiments communaux, la garderie et la surveillance cantine

RÉVISION DU PRIX DE LOCATION CHASSE

Le conseil décide de ne pas réviser le loyer de chasse qui s'établit à 4 950,18€

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Le conseil décide de ne pas modifier les montants d'attributions des subventions aux associations et autres organismes le montant total alloué est de 4 177€

PARTICIPATION COMMUNALE AU TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil décide de reconduire la prise en charge de la part familiale au transport scolaire à hauteur de 90€ pour les collèves Julie VICTOIRE-DAUBIE et Camille CLAUDEL sur justificatif de paiement

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le conseil adopte le budget primitif de l'année 2020 prenant en compte les reports de l'année 2019 suivant :

Fonctionnement : dépenses : 651 590 € recettes : 651 590 €

Investissement : dépenses : 1 261 472 € recettes : 1 261 472 €

Séance du 30 septembre 2020

1 - La propriété PERRA, qui fait face à la Maison GEORGES est en vente. Cette vente comprend le bâti ainsi que le terrain attenant. Il explique ensuite quel intérêt pourrait avoir la Commune si celle-ci se portait acquéreur : accès direct et en toute sécurité, pour les enfants et leurs accompagnateurs, au futur complexe actuellement en travaux.

Il explique que suite à une demande faite aux Domaines, une estimation du bien précité a été reçue par la Commune. Il propose à l'assemblée de se prononcer sur la transmission ou non d'une offre correspondant à l'estimation des Domaines. Le conseil valide la proposition reçue des Domaines et autorise le Maire à transmettre celle-ci au Notaire chargé de la vente et de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

2 - La Commune emploie deux agents qui sont également sapeurs-pompiers volontaires au centre de la Commune. De ce fait, ils peuvent à tout moment être amenés à partir en intervention. Cette situation peut amener certains problèmes organisationnels pour les sapeurs-pompiers ayant des enfants scolarisés.

(Prise charge aux sorties d'école, temps de repas du midi ...) C'est pourquoi le SDIS des Vosges propose qu'une convention soit passée avec la Commune de LA CHAPELLE AUX BOIS afin que les enfants des sapeurs-pompiers de la Commune puisse bénéficier d'une prise en charge lors des plages horaires du temps périscolaire (cantine, garderie et activités périscolaire), dès lors que le parent doit partir en intervention.

Les frais engagés par la Commune au titre de la prise en charge seront remboursés par le SDIS sous forme d'une déduction sur la contribution communale allouée aux services d'incendies et de secours.

Le Conseil valide la Convention et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

3 - La Commune emploie deux agents qui peuvent être amené à effectuer des interventions exceptionnelles liées à la neige. Ces interventions conduisant ces agents à effectuer leurs services sur des plages horaires particulières, ceux-ci peuvent rencontrer des difficultés organisationnelles pour tout ce qui concerne leur(s) enfant(s). Considérant ces éléments, impactant directement la sphère personnelle des agents, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur une prise en charge par les services scolaires (cantine, garderie...) de (des) enfant(s) des agents contraints par ces interventions exceptionnelles.

Le Conseil valide la proposition

4 - Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la DCM du 27 mars 2019 qui a mis en place le RIFSEEP régime indemnitaire pour agents des filières techniques et administratives. Depuis cette date, la Commune a procédé au recrutement d'un agent sur une autre filière : animation.

Cette filière n'ayant pas été inscrite sur la délibération instaurant

le RIFSSEP, l'agent ne peut prétendre à cette indemnité.

Afin de corriger cette inégalité envers cet agent, le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution du régime indemnitaire RIFSSEP aux agents de la filière animation.

Le Conseil valide la proposition

Les crédits correspondants seront prévus inscrits au budget.

5 - Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée l'avenant n° 2 relatif aux travaux d'aménagement de sécurité de la traversée du bourg centre -RD 434- d'un montant de 27 187.80 € TTC représentant une augmentation de 9% et porterait donc le marché de 347 155.80 € T.T.C. à 374 343.60 € T.T.C.

Il précise que cet avenant porte notamment sur l'aménagement du parking du restaurant « Le Chaudron », la sécurisation de la zone par marquage et la pose panneaux lumineux.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 ainsi que tout document relatif à ce dossier

6 - La commune, a par la délibération du 19 décembre 2019, mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges afin de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, par application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

le Centre de Gestion a communiqué à la Commune :

- les résultats la concernant. Une fiche récapitulative et une proposition d'assurance.

- La convention de gestion entre la collectivité et le CDG88 prévoit, entre autres, les missions et tâches de chacune des deux parties ainsi que l'application d'une cotisation additionnelle annuelle permettant de financer les actions et tâches que prend en charge le Centre de Gestion des Vosges en lieu et place de l'assureur et de son courtier. Le taux de cette cotisation additionnelle est déterminé par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion avant le 30 novembre de chaque année (N-1) pour l'exercice à venir (N). En cas de modification de ce taux, une information est réalisée par le Centre de Gestion par courrier postal ou courrier électronique.

7 - En 2019 la Commune a sollicité le CDG 88 pour la mise en place du document unique de prévention.

Ce document a été reçu par la collectivité et a été approuvé par le CHSCT le 2 juillet 2020.

Il explique ensuite que l'assemblée doit aujourd'hui se prononcer sur la validation du dit document.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise et valide le document unique présenté.

8 - Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 28 novembre 2005 concernant la création d'un verger conservatoire en partenariat avec le Conseil Général des Vosges. Il lui rappelle également la création le 10 juillet 2020 d'une commission communale « verger conservatoire » pour assurer le suivi de son fonctionnement (entretien, suivi technique et animation ...).

Dans ce cadre et afin d'initier un travail de partenariat autour de ce verger conservatoire, des contacts ont été pris avec la section Centre Vosges de l'Association des Croqueurs de Pommes.

Les objectifs de cette association sont les suivants : la sauvegarde du patrimoine fruitier par l'inventaire, l'éducation, la diffusion et le partage des variétés de fruits locales et de connaissances autour des vergers familiaux.

9 - Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune à l'Association des Croqueurs de Pommes dans une optique d'échange et de partage d'expériences autour de la question des vergers et des variétés locales de fruits.

Le montant de cette adhésion s'élèverait à 35 €/an.

Le Conseil donne un avis favorable à l'adhésion de la commune à la section Centre Vosges de l'Association des Croqueurs de Pommes à compter du 1er janvier 2021.

10 - Un conseiller doit être désigné pour intégrer la Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

Il rappelle ensuite qu'à défaut de membres prêts à intégrer la

commission, le plus jeune membre du conseil sera désigné d'office. Un membre du Conseil se propose pour intégrer cette Commission en la personne de Madame TRECHE Eloïse.

Le Conseil valide la nomination de Madame TRECHE Eloïse en tant que membre de la Commission de Contrôle des listes électorales.

11 - Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le prêt d'une ancienne motopompe pompier au musée départemental des sapeurs-pompiers d'EPINAL.

Ce prêt serait temporaire et viendrait compléter la collection du dit musée.

Le Conseil valide la proposition de prêt au profit du musée sus nommé et CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents pouvant conclure ledit prêt.

12 - Suite à une remarque la Trésorerie EPINAL POINCARE (récemment devenue Trésorerie de rattachement de la Commune) il convient d'imputer le remboursement des frais de transport scolaire, prévu par la DCM du 27 juillet 2020, à l'article 65888 en lieu et place de l'article 6248.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur le virement de crédit suivant :

Chap.11 Art 6248 : - 2 000 €

Chap.65 Art 65888 : + 2 000 €

Le Conseil accepte le virement de crédits.

Séance du 30 novembre 2020

TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Le conseil s'oppose au transfert de la compétence 'plan local d'urbanisme' à la communauté d'agglomération d'EPINAL

CONVENTION DE PASSAGE EXTENSION RÉSEAU DE CHALEUR

Suite à l'extension du réseau de chauffage dans les logements du centre, le conseil valide la proposition d'une redevance à 10 € le mètre linéaire payée en une fois en dédommagement du passage sur le domaine privé.

ACHAT D'UN TRACTEUR ET UN TRACTEUR TONDEUSE

Deux véhicules communaux sont en fin de vie et auraient besoin d'être remplacés par d'autres plus récents, le conseil valide l'achat d'un tracteur pour un montant de 47 880 € et l'achat d'un tracteur tondeuse pour un montant de 26 640 €

PROPOSITION DE VENTE DE PARCELLES BOISÉES

La commission forêt a fait un état des lieux des parcelles boisées de la Commune, qui a fait apparaître la possibilité de les vendre. Le conseil valide les propositions énoncées par la commission et autorise le Maire à demander une évaluation aux domaines des parcelles proposées à la vente. Il autorise aussi le Maire à informer les propriétaires voisins des dites parcelles afin que ceux-ci puissent se positionner ou non sur l'acquisition.

PROJET D'ACQUISITION DE PARCELLE

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de se rendre acquéreur d'une parcelle jouxtant le cimetière et le verger conservatoire communal. Le conseil valide le projet d'acquisition de cette parcelle pour un montant de 1651 €

LOCATION RESTAURANT LE CHAUDRON

Suite à la demande de Madame BRETON locataire du bâtiment communal abritant le restaurant le chaudron, au vu des difficultés rencontrées, compte tenu des mesures administratives prises en lien avec la situation sanitaire actuelle, le conseil valide une exonération des loyers jusqu'à la levée des mesures gouvernementales.

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Dans le cadre d'un besoin en financement pour le projet complexe socio-culturel et sportif, il convient de procéder à un emprunt d'un montant de 500 000 € sur 20 ans avec un taux fixe de 0,75% avec échéances trimestrielles.

Le conseil autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VENDEUR AMBULANT : CONVENTION ET TARIFICATION

Monsieur le Maire rappelle les demandes régulières de divers marchands ambulants (pizzas, kebab, etc...) et la présence actuelle sur la commune de plusieurs marchands de ce type. Il propose la mise en place d'une convention fixant les termes de l'occupation et notamment le montant de la location de l'espace public. Le conseil valide le principe d'établir une convention avec les marchands ambulants et fixe le montant de location de l'espace public à 50 € par an.

ÉLÉMENT MEMBRE À L'AFR LA CHAPELLE AUX BOIS

L'AFR La Chapelle aux Bois a un bureau composé de 7 membres dont le maire en place, 3 membres du conseil municipal et 3 membres choisis par la chambre d'agriculture des Vosges. Suite au changement de maire, ce bureau doit être renouvelé. Mr AUBRY ancien maire a fait la démarche auprès de la Chambre d'Agriculture, trois nouveaux membres sont désignés Mrs AUBRY Benoit, CHASSARD Gérard et BOMONT Pascal.

REMBOURSEMENTS DE FRAIS

La création du site internet de la commune de La Chapelle aux bois, a entraîné des frais. Ces frais ont été supportés par Mr DUCHENE Emile sur ses fonds personnels, la somme totale engagée est de 134,25 €.

Le conseil valide le remboursement de ces frais à Mr DUCHENE Emile

BUDGET: DÉCISIONS MODIFICATIVES

Il convient de procéder à l'ouverture de celui-ci et de l'abonder par prélèvement sur un autre article. L'article à ouvrir est DI 266 et l'article où seront imputés les crédits nécessaires est DI 165 «dépôts et cautionnements reçus». Le virement de crédit est le suivant article DI 266 +20€ : article DI165 -20€. Le conseil valide le virement de crédit

INFORMATIQUE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le poste informatique supportant le logiciel multifonction (comptabilité, élection, etc..) devient obsolète et donne des signes avancés d'usure. De même le poste informatique du bureau des adjoints/ conseillers municipaux est lui aussi très âgé. Il explique aussi que dans le but d'une sauvegarde optimale des données, il est intéressant de procéder à l'achat et l'installation d'un NAS. Le conseil valide les propositions et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces achats

AVENANT COMPLEXE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF

Monsieur le Maire explique avoir reçu un avenant de l'entreprise thockler, concernant des prises supplémentaires à prévoir dans la future médiathèque, d'un montant de 2747.97 € HT
Le conseil se prononce contre cet avenant et demande à l'entreprise une proposition tenant compte des observations faites. Le complexe est en phase d'achèvement, il faudrait envisager l'aménagement mobilier de celui-ci. Pour ce faire il convient de faire un état des besoins à pourvoir et envisager les demandes de subventions auquel ce type de projet peut prétendre.
Le conseil valide le projet d'investissement en mobilier pour le futur complexe socio-culturel et sportif et autorise le Maire à rechercher les subventions potentiellement récupérables et à lancer les appels d'offres dès que l'état des besoins sera finalisé

TRANSFERT D'EXCÉDENTS EX SYNDICAT DES EAUX

L'ancien syndicat intercommunal d'eau est aujourd'hui sous gestion de la CAE. Cette reprise de compétence implique la situation suivante : les excédents financiers de l'ancien syndicat vont être redistribués aux différentes communes qui le composaient soit pour notre commune, en investissement 39 832,75€ et en fonctionnement 10 082,58 €.
Le conseil accepte les transferts susmentionnés et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

CONTRAT D'ENTRETIEN CLOCHER DE L'ÉGLISE

L'actuel contrat arrive à terme le 31/12/2020 il convient de se prononcer sur la reconduction pour une durée de trois ans du dit contrat.
Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de contrat transmis par l'entreprise CHRETIEN SARL.
Le conseil accepte la reconduction du contrat et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce contrat

CRÉATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré le conseil décide la création à compter du 01 janvier 2021 d'un emploi

permanent d'adjoint administratif territorial contractuel dans le grade relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel, recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent devra justifier d'une condition d'expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

CRÉATION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Sur le rapport du Maire et après avoir délibéré le conseil décide la création à compter du 01 janvier 2021 d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial contractuel dans le grade relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 5 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel, recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent devra justifier d'une condition d'expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

OUVERTURE D'ARTICLE AU BUDGET ET VIREMENT DE CRÉDITS

Monsieur la Maire explique que pour pouvoir procéder au paiement d'une facture sur un article non prévu au budget, il convient de procéder à l'ouverture de celui-ci et de l'abonder par prélèvement sur un autre article

L'article à ouvrir est DI 266 et l'article où seront imputés les crédits nécessaires est DI 165 'dépôts et cautionnements reçus'

Le virement de crédit est le suivant article DI 266 +20€ : article DI165 -20€

Le conseil valide le virement de crédit



Comptes de la commune 2020

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	262 264,52 €
CHARGES DE PERSONNEL	216 242,11 €
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	41 252,33 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
OPÉRATIONS D'ORDRE	47 046,25 €

Total 591 701,48 €

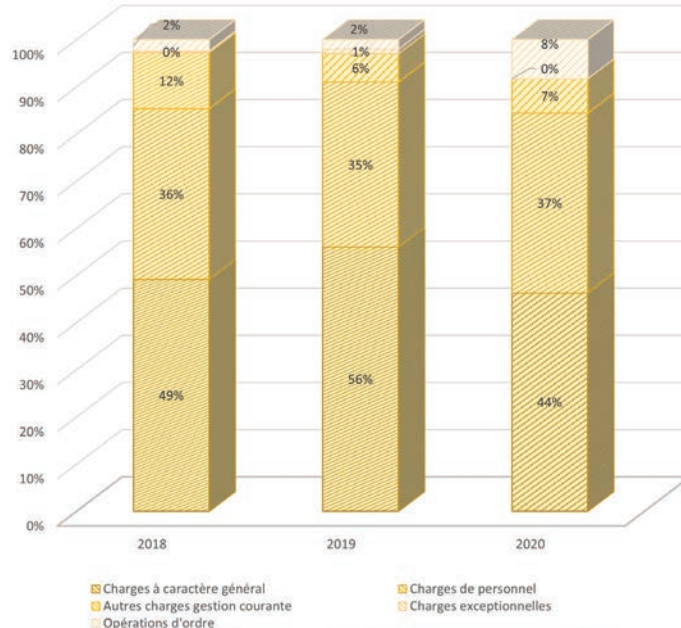
RECETTES

IMPÔTS ET TAXES	220 083,92 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	231 443,66 €
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	63 507,81 €
ATTÉNUATION DE CHARGES	10 965,48 €
PRODUITS DES SERVICES	192 558,29 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 364,70 €
OPÉRATIONS D'ORDRE	38 312,53 €
PRODUITS FINANCIERS	2,10 €

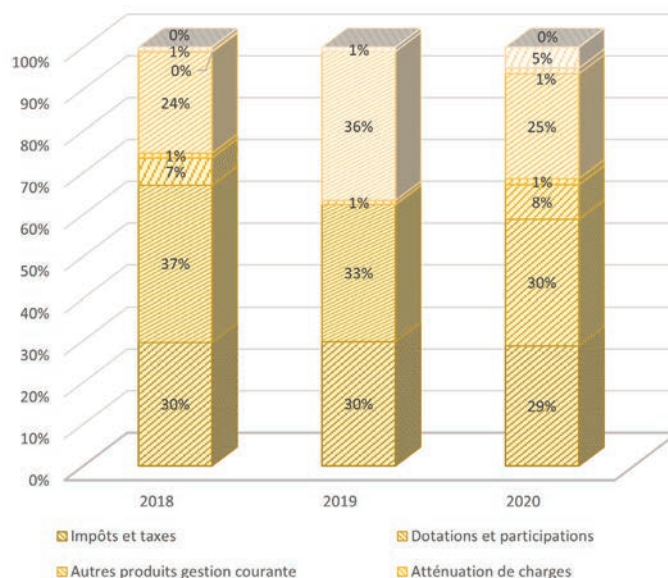
Total 767 238,49 €

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 175537,01€

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



**A VOTRE DISPOSITION POUR VIDANGE
DE FOSSES SEPTIQUES ET FOSSES
TOUTES EAUX**

Pour tout renseignement,

Vincent HUMBERT

EARL de la Vôge

Agrément de vidangeur professionnel :

88/ANC/2010/10/N

**06
82
97
80
03**

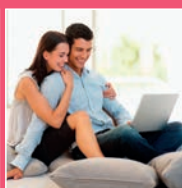
INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	1 098 038,31 €
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS-CAUTION LOGTS	0,00 €
OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00 €
OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	6 155,74 €
Total	1 113 860,80 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	127 564,74 €

RECETTES	
SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	515 684,40 €
DOTATION FONDS DIVERS RÉSERVES	80 416,00 €
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	999,25 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	479 060,00 €
OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	9 889,46 €
EXCÉDENT REPORTÉ	165 265,89 €
Total	1 241 425,54 €

Permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance

VIE PRIVÉE



VIE D'ENTREPRENEURS



VIE PUBLIQUE



**GROUPAMA
GRAND EST**
VOTRE ASSUREUR
DE PROXIMITÉ

AGENCE DE XERTIGNY
8 bis rue du canton de firminy
Tél : **03 29 36 07 64**

Horaires d'ouverture :
le mardi et le mercredi de 08h30 à 12h00.
Le jeudi et le vendredi de 13h30 à 18h00.
Le samedi de 09h00 à 12h00

groupama.fr



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels - Crédit Photos : Shutterstock - 01/2021

TRB
TRAPDID-BIGONI

**TRAVAUX ROUTIERS
TERRASSEMENTS
CANALISATIONS**

SIÈGE SOCIAL :
88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE

TEL 03 29 24 61 74

AGENCES :
3, Rue des Portions - 88200 SAINT-NABORD
ZA Les Saussaies - 54850 MESSEIN

TEL 03 29 62 40 24
TEL 03 83 68 82 82

DES COMPÉTENCES AU PROFIT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

attractivité tourisme



Construction d'un projet de territoire autour de l'attractivité territoriale, l'environnement, l'énergie, la cohésion sociale, le dynamisme économique

Développement de sites touristiques

La véloroute V50 le long du Canal, le site de Bouzey, l'étang de la Comtesse, la Forteresse de Châtel-sur-Moselle, le donjon de Fontenoy-le-Château...

Délégation touristique

4 offices de tourisme (Épinal, La Vôge-les-Bains, Xertigny, Charmes), 1 centre des congrès et la collecte de la taxe de séjour

travaux et commande publique



Travaux sur des équipements communautaires, aménagements touristiques, mise en accessibilité des équipements, aménagement et entretien des bâtiments communautaires, création de zones d'activités

assainissement eau, GEMAPI



Suivi et entretien des réseaux et des stations d'épuration

Gestion des eaux pluviales urbaines
Gestion des stations de production et distribution de l'eau potable
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

développement durable transition écologique et énergétique



Mise en place d'actions en faveur de l'environnement dont la mise en place d'un plan climat pour l'autonomie énergétique du territoire à l'horizon 2050

cohésion territoriale ruralité et services mutualisés



Mise à disposition d'une centrale d'achat pour les communes

Services mutualisés (techniques, marchés publics...)

Aide financière aux communes de moins de 2 000 habitants par le biais de fonds de concours...

22 000 pass communautaires en cours

mobilités



Réseau de bus urbains Imagine

Prime à l'achat d'un VAE (20% du coût d'achat, prime plafonnée à 200€)

Prime pour l'achat d'un VAE type Cargo (20% du coût d'achat, prime plafonnée à 300€)

Prime à l'achat d'un kit électrique monté par un professionnel (20% du coût d'achat, prime plafonnée à 200€)

Service de locations longues durées de VAE Vilvolt

Mise en place de 2 stations d'autopartage à Épinal

Mobil'Clic, l'application pour allier tous les modes de déplacements (bus, vélo, train, covoiturage)

Élaboration d'un schéma cyclable

habitat urbanisme planification de l'espace



Programme Local de l'Habitat

Accompagnement des habitants dans les travaux liés à l'habitat et à la transition énergétique

Programme de revitalisation des centres-villes / centres-bourgs

Service d'instruction des autorisations des droits des sols
Aires d'accueil des gens du voyage

culture



Un réseau de lecture publique
bmi (Épinal) et son réseau de 11 médiathèques et bibliothèques

Enseignement artistique

Conservatoire Gautier-d'Épinal, établissement classé Conservatoire à rayonnement départemental
École Intercommunale de Musique de Thaon-les-Vosges
Écoles de musique d'intérêt communautaire Chavelot, Nomexy / Châtel, Deyvillers, Val-de-Vôge

La gestion d'équipements structurants

Scènes Vosges // auditorium de la Louvière à Épinal // théâtre municipal à Épinal // théâtre de la Rotonde à Thaon-les-Vosges

Souris Verte // 2 salles de concert // 6 studios de répétition

équipements sportifs et de loisirs



Gestion d'équipements

Bassin olympique à Épinal // piscine Lederlin à Thaon-les-Vosges Capavenir Vosges, piscine Germain Creuse à Golbey, des bassins d'été à Charmes et à la Chapelle-aux-Bois, patinoire, base Roland Naudin à Chaumousey, 17 stades de foot d'intérêt communautaire, salles de sport, gymnases (Épinal, Golbey, Thaon-les-Vosges...)

Label Terre de jeun 2024

développement économique



Soutien à l'entrepreneuriat et aux réseaux d'accompagnement

Aide à la création d'entreprises

Animations économiques

Subventions pour soutenir les investissements

23 zones d'activités économiques

cohésion sociale et petite enfance



Prévention de la délinquance

Actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle

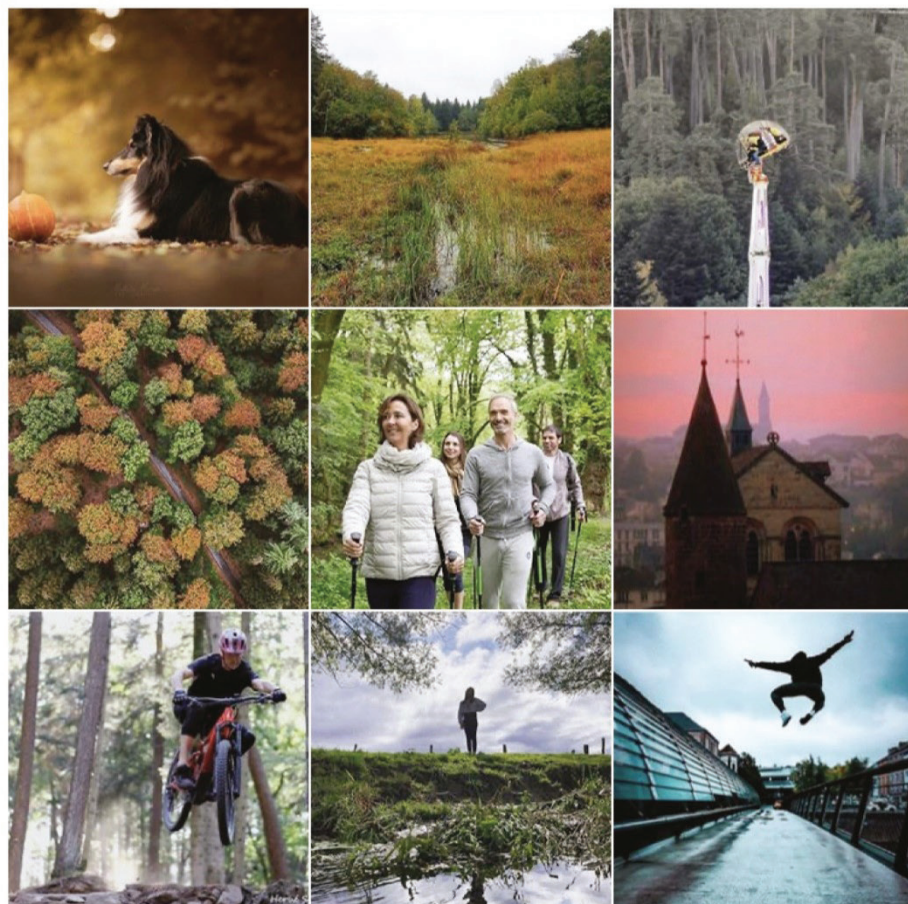
5 crèches gérées en direct par la CAE

4 crèches en délégation et 2 soutenues financièrement

7 RAM pour 900 assistants maternels sur 7 secteurs



EN TOUTES SAISONS



Au fil des saisons, les habitants de la Communauté d'Agglomération partagent des contenus, sur ce qui fait leur fierté.

**Patrimoine,
culture,
loisirs,
savoir-faire,
qualité de vie...**

Régulièrement, la marque fait gagner des cadeaux qui font la fierté de la communauté des quelques 8 000 membres sur les réseaux sociaux.

Près de 200 ambassadeurs ont ainsi été récompensés par un produit conçu ou fabriqué localement.



+ de 17 000 photos



Près de 15 000 contenus publiés

**Vous aussi, rejoignez la communauté #epinallabelleimage
sur Instagram et Facebook**

On n'est pas bien ?



epinal-labelleimage.fr



COMMISSION FORÊT QUEL DÉFI POUR LES 6 ANNÉES À VENIR ?

O n la porte même dans le nom de notre commune. Partout elle est présente, elle a fait notre richesse. La nouvelle équipe forêt se retrouve au chevet d'une grande dame bien affaiblie par les événements climatiques successifs. Ne nous leurrions pas, les bois de notre commune subissent une crise sanitaire majeure depuis 1999.



PASCAL ET LES 2 PHILIPPE SONT NOMMÉS GARANTS DE LA FORÊT DE LA COMMUNE ET SONT HABILITÉS À PRENDRE LES DÉCISIONS SUR L'EXPLOITATION FORESTIÈRE EN RELATION AVEC L'ONF.

Biens vacants

En décembre 2016, la commune a hérité du domaine de 6.1 ha de biens vacants. Forêts privées sans propriétaires, perdues dans les successions. La nouvelle équipe s'est emparée du dossier. Les biens ont été identifiés. Pas moins de 26 parcelles. 5 resteront communales, 21 sont en cours d'évaluation par le domaine. Elles seront rétrocédées aux habitants, avec un droit de priorité aux voisins comme le stipule le code forestier.

Exploitation forestière 2020

L'enlèvement des bois ont été ralentis par la COVID et le trop plein du marché. Les affouages à fabriquer : 21 affouagistes se sont partagé des cimes dans la parcelle 26. De biens beaux lots pour 80 euros. Les affouages façonnés : 12 affouagistes pour 150 stères ont récupéré leurs lots dans la parcelle 21.

Travaux sylvicoles

La remise en état de la route forestière du Fays Duquin est en cours. 1300 m de reprofilage pour 14000 euros HT. Le dégagement des châtaigniers de la parcelle 30 est en cours. Des travaux de maintenance sont effectués sur l'identification des parcelles qui en avaient bien besoin.

Changement de garde

Michel BARTELEMY est parti dans un autre triage. Nous lui souhaitons bonne suite. Dans l'attente d'une nouvelle nomination Thibaut WOJCIECHOWSKI assure l'intérim.

Pascal devient membre élu de l'association des communes forestières des Vosges sous la présidence de Monsieur Jérôme THOMAS, maire de Gigney.

Pensez à réserver vos affouages en Mairie !



Le challenge sanitaire

Toutes les espèces sont touchées. L'ONF sait se servir en période d'abondance, mais peine à créer la forêt de demain. Petit état des lieux.

Les épicéas sont ravagés par les scolytes. La parcelle 44 «L'argué» anciennement l'auberge des 2 étangs à la Fléchère est défigurée. Les parcelles 10 et 11 au Fays Duquin sont dans la tourmente depuis 2019 et la parcelle 6 véritable joyau de résineux est toute fraîchement touchée.

Le sapin pectiné, autre résineux présent sur la commune meurt de soif. Il dépérit rapidement sous les attaques de champignons et de scolytes présents en grands nombres. Les hêtres (80 % de notre forêt communale) mis au soleil après les exploitations successives grillent sur pied et perdent l'une après l'autre les branches nutritives.

Affaiblis ils subissent le champignon amadou, le système racinaire de nos quelques frênes subit la chalarose, maladie arrivée en Europe par la Pologne en 1990. Disséminée par le vent, elle a traversé toute l'Europe.

Les chênes de l'ouest vosgien sont ravagés par la chenille processionnaire. Elle se rapproche années après années. Pour l'instant, nous sommes épargnés car l'espèce qui les intéresse est assez peu présente sur le territoire communal, mais elles ont été signalées en 2020 à Escles.

Dans ce contexte, la commission se pose beaucoup de questions, mais trouve à l'heure actuelle peu de réponses. Les 5 prochaines années seront pourtant décisives.

Rédaction
L'équipe de la commission forêt



COMMISSION ROUTES UN GROS CHANTIER TERMINÉ

L'année 2020 fut marquée par la réhabilitation de la RD 434 sur toute la traversée du village ainsi que la création d'un sentier piétonnier. Après de long mois de travaux la réception du chantier de la RD et du sentier a été prononcée le 28 octobre dernier à la plus grande joie des élus et des administrés. Il est vrai que le lancement de travaux de cette envergure a eu un grand impact sur les riverains et les usagers.

Une zone 30 a été créée afin de garantir une meilleure sécurité des piétons lors de la traversée de la route entre la mairie et le parking de la salle polyvalente.

Les très faibles chutes de neige sur l'année écoulée ont permis d'économiser du sel de déneigement.

Enfin, ce sont les employés communaux qui entretiennent le cimetière et certaines tombes. Les monuments, restant à la charge des familles et descendants.

Rédaction
Laurence PROTOT



COLIS DE VEAU

Le GAEC CHASSARD ET BRICE (88240 La Chapelle aux Bois)

**Vous propose ses colis
Disponibles sous 8 jours**

5 kg

- *500 gr de COTES
- *500 gr d'ESCALOPES
- *1 Kg de SAUTE de VEAU
- *1 Kg de BLANQUETTE
- *1 Kg de ROTI EPAULE
- *1 Kg de STEAKS HACHES ou de CHIPO selon la saison

69 €

10 kg

- *1 Kg de COTES
- *1 Kg d'ESCALOPES
- *2 Kg de SAUTE de VEAU
- *2 Kg de BLANQUETTE
- *2 Kg de ROTI EPAULE
- *2 Kg de STEAKS HACHES ou de CHIPO selon la saison

130 €

Vincent (06/80/95/07/84) et Aurélien (06/73/62/48/63)

SARL Pierre WYKA

Paysagiste

XERTIGNY

Aménagements et entretiens de vos extérieurs

162, le Brot – Moyenpal
06.71.32.83.09



Service à la personne avec 50 % * de réduction / crédit d'impôt sur le montant TTC de nos prestations.
*Selon l'article 199 sexdecies du Code général des impôts.

COMMISSION COMMUNICATION
Restez informés



LA CHAPELLE AUX BOIS
TOUTES LES INFORMATIONS DE VOTRE VILLAGE

Recherche...

OK

BIENVENUE SUR LE SITE DE LA CHAPELLE AUX BOIS



LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

VIVEZ VOTRE VILLE

DÉCOUVRIR ET BOUGER

ACCÈS RAPIDE

La commission remercie les personnes extérieures au conseil municipal (Mesdames DALANZY Chantal et GEORGES Anne Marie) d'avoir accepté de nous rejoindre dans cette tâche. Cette commission a pour but principal que chacun de nos concitoyens ait connaissance de toutes les actualités et manifestations qui peuvent avoir lieu dans notre commune.

Pour ce faire, nous avons donc créé les petits bulletins distribués dans nos boîtes aux lettres. Trois sont déjà parus et le quatrième est en cours de préparation. Tous les membres de cette commission travaillent aussi sur le bulletin municipal annuel sous la forme que l'on connaît déjà.

Un autre gros travail a également permis la création d'un tout nouveau site internet de La Chapelle. Merci beaucoup à Emile. Chacun d'entre nous pourra y trouver des informations pratiques, y mettre également ses activités et photos. Ce site permettra également de communiquer entre les différentes associations de La Chapelle aux Bois et les élus.

Merci à tous pour la tâche accomplie

Rédaction
Chantal LEONARD

*“2020 aurait été une
année exceptionnelle,
Pourtant elle avait bien
commencé”*



2020 aurait été une année exceptionnelle !

Pourtant elle avait bien commencé avec <<Le Grenier>> troupe de théâtre de la Baffe -Mossoux, La pièce intitulé <<Alors on fait quoi maintenant>> a réuni une centaine de personnes, applaudissements, rires et bonne humeur étaient au rendez-vous, ensuite tout a été chamboulé par un invité indésirable appelé COVID 19,

La commission communale n'a pas pu accueillir fin Mai les nouveaux nés de l'année. En 2020, Benoît AUBRY a souhaité personnellement faire envoyer au domicile des sept mères de l'année, un bouquet de fleurs.

Par la suite nous n'avons pas pu honorer nos anciens avec le repas annuel, qui est très attendu, La commission a dû réfléchir pour leur concocter des colis.

Saint-Nicolas étant lui aussi confiné, il a fallu faire appel aux conseillers disponibles pour nous aider à distribuer tous les colis soit au total 83 répartis sur la commune et les maisons de retraite.

Pour les nouveaux conseillers ce fut l'occasion de découvrir une partie de notre commune, Les sacs garnis de produits régionaux et artisanaux ont été distribués Samedi 5 Décembre.

Le Chaudron Restaurant



**ouvert tous les midis
du lundi au dimanche**

**5 route de Bains
88240 La Chapelle aux Bois**

**Tél : 03 29 30 10 69 ou 06 80 35 13 83
le-chaudron-88@orange.fr**

www.restaurant-le-chaudron.fr



COMMISSION CIMETIÈRE

Notre cimetière communal comporte des concessions, un colombarium et un jardin du souvenir.

Les concessions ne sont pas réservées uniquement aux habitants de la commune. Peuvent être enterrées les personnes décédées sur notre territoire, les personnes titulaires d'une concession familiale. Les personnes nées dans la commune, y ayant une grande partie de leur famille, ou y ayant résidé pendant un certain temps peuvent faire une demande d'obtention d'une place et en échange recevront un titre de concession.

Les tarifs des concessions trentenaires sont fixés par le conseil municipal :

- 120 € pour une concession pleine terre
- 1000 € pour une case au colombarium
- 120 € pour l'accès au jardin du souvenir

L'ouverture de fosse ou de caveau en cas d'enterrement incombe exclusivement aux entreprises funéraires gérant les cérémonies.

Le choix des emplacements est fondé sur des motifs d'intérêt général, tel que le bon aménagement du cimetière ou la durée de rotation à observer dans les différentes sections. Dans le cas d'acquisition de concessions, soit en terrain vierge, soit sur des emplacements libérés par suite de non-renouvellement, le concessionnaire ne peut pas choisir l'emplacement de la concession, son orientation ou son alignement.

Nos agents techniques entretiennent les allées ainsi que les abords du cimetière. Les terrains seront entretenus par les familles ou les concessionnaires en bon état de propreté, les ouvrages seront maintenus en bon état de conservation et de solidité.

Toute inhumation dans le cimetière doit faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation du maire, signée par la personne ayant qualité pour organiser

COMMISSION ENVIRONNEMENT Un défi d'avenir

Un petit mot pour parler de la commission écologie environnement. Notre but n'est pas de tout révolutionner mais plutôt de faire en sorte d'essayer de rester le plus possible en phase avec l'évolution actuelle de notre société. Différentes actions seront menées pour répondre à des attentes. Des collectes d'habits ont été en place ainsi que la mise à disposition d'une benne pour la récolte de vieux papiers.

Rédaction
Joël PIERRON

les obsèques, la date et les modalités étant fixées en accord avec elle. L'inhumation ou le dépôt d'une urne cinéraire sont effectués sur présentation de l'autorisation d'inhumer délivrée par le maire de la commune, de l'habilitation préfectorale funéraire et de la demande préalable d'ouverture de fosse ou de caveaux formulée par le concessionnaire, ses ayants droits ou leur mandataire.

Un emplacement appelé jardin du souvenir est mis à disposition des familles pour leur permettre d'y répandre les cendres. La dispersion des cendres sera effectuée, après accord préalable du maire, soit par les familles elles-mêmes soit par des personnes habilitées.

Les proches des défunts peuvent uniquement déposer des fleurs coupées naturelles.

Le colombarium est un équipement réalisé par la commune dont l'entretien est à sa charge, permettant aux familles qui le désirent de déposer les urnes contenant les cendres des défunts. Les dimensions des cases du colombarium sont de 40 cm de longueur sur 40 cm de largeur et de 35 cm de profondeur. Nous devons respecter ce lieu et sortir de ce lieu en vérifiant que nous n'avons pas laissé des restes fanés de fleurs ou autres et en fermant les portes.

Rédaction
Philippe VAUTHIER



Art&Fenêtres



SARL HERVÉ COURTOIS

55 route d'Epinal 88220 HADOL
Tél. 03 29 32 55 82

34 rue du Général Leclerc 88190 GOLBEY
Tél. 03 29 66 39 08

h.courtois@wanadoo.fr
www.courtois-herve.fr

MONUMENT FUNÉRAIRE

FABRICATION FRANÇAISE

Une large gamme
de monuments en GRANIT
STANDARD OU PERSONNALISÉ

Des centaines de références
dans votre département



HENRY MARBRERIE
POMPES FUNÈBRES

DEPUIS 1934 À VOTRE SERVICE

3 MAGASINS
POUR MIEUX POUR SERVIR

PLOMBIÈRES > 03.29.66.03.24 VAL D'AJOL > 03.29.30.65.15

XERTIGNY > 03.29.36.09.72 PORTABLE > 06.08.51.92.06

marbreriehenry@orange.fr

COMMISSION VERGER

“La nouvelle équipe à la tête du verger débute par une campagne d’abondance”

Merci Pierrot ! Le père fondateur du verger vient de passer la main. Le verger l’a remercié en se parant au printemps d’une pleine production de pommes et de cerises à Kirch. Pierrot nous laisse un verger en pleine capacité de production et dans un état parfait. Merci à lui et son équipe pour les 17 ans de passion !

La nouvelle équipe

Jean Charles Thiébault repart pour un tour. Pour l’accompagner Eloise Tréché, Michel Clément. Christian Champereux Bernard Philippe Joël Pierron et Philippe Jacques.

La nouvelle mission

Poursuivre le développement et l’entretien du verger de communal dans la continuité de l’ancienne équipe.

L’animation du verger

la nouvelle équipe souhaite faire participer les Chapellois de 3 à 95 ans à la vie du verger de la commune.



INFORMATION SUR LA CUEILLETTE DES FRUITS

En tant qu’habitants de La Chapelle, vous pouvez récolter gratuitement les fruits du verger pour votre consommation personnelle.

La revente des fruits est interdite tout comme le prélèvement à destination du nourrissage des animaux.



Le bouleversement climatique vient enrayer la belle machine.

Les heures de froid de l’abricot sont rapidement acquises. En 2020 218 heures sont déjà acquises fin novembre. Tel que l’on est parti la levée de dormance des abricots de l’est de la France sera acquise mi-décembre.

Au premier rayon de soleil de Janvier 2021 la fleur sera réveillée sans possibilité de faire marche arrière. Elle sera alors sensible au gel même encore dans le bourgeon. Ou alors si le printemps traine car frais et humide, c’est la panne sèche nutritive. Le bourgeon meurt de faim, non alimenté par la sève.

A l’inverse, en 2016, les 1200 heures de sommeil nécessaires aux cerisiers n’ont pas été acquises. Sous la pression de la sève dans les racines, les bourgeons floraux se réveillent avec la gueule de bois. Au programme, peu d’arômes, peu de sucre et une sensibilité accrue aux maladies.

Le financement

Nous avons pris contact avec les financeurs potentiels. Tous sont unanimes, ils aident les associations, mais pas les collectivités. Nous avons compris qu’il va nous falloir créer une association des amis du verger.

En 2020...

La campagne fruitière 2020 a débuté par un printemps doux et humide. La végétation a pris de l’avance, elle a été stoppée par les gelées survenues fin mars, début avril. 15 jours avec des températures nocturnes négatives allant jusqu’à -6°C. Les conditions sèches et ensoleillées en journée ont tout de même permis une floraison exceptionnelle et une charge au-delà de l’optimale.

Mai et juin sont encore bien humides, puis les pluies estivales se sont raréfiées. Un avantage pour le développement des maladies qui s’est réduit, mais un inconvénient pour la prise de calibre des pommes et surtout pour la mise en réserve. Les pluies automnales supérieures à 270 mm ont permis d’assurer la mise en réserve.

Le saviez vous ?

Les nouveaux bourgeons à fleurs 2021 sont fabriqués tout au long de l'été 2020. Le phénomène est géré comme pour la femme par un équilibre hormonal. Il s'agit de l'induction floral. Tout l'été 2020 les hormones produites par les pépins et les noyaux des fruits combattent celles produites par les feuilles. De leurs équilibres naît les bourgeons à fleurs 2021. A l'automne, les jeunes bourgeons floraux sont matures. Ils ingèrent les éléments minéraux et les sucres nécessaires à la floraison. C'est la mise en réserve.

En hiver à partir du 20 novembre, les bourgeons rentrent en dormance dès que les températures sont en dessous de 7°C. Cette phase de repos leur est indispensable pour fleurir correctement l'année suivante. Il s'agit de la levée de dormance. Chaque espèce nécessite une somme d'heure de repos.

Formation

Nous prévoyons de faire une journée technique au verger mi-mars. On y parlera taille, greffage physiologie de l'arbre fruitier fertilisation, besoin en eau, entretien du sol...

Rédaction

Pour l'équipe verger Philippe JACQUES

Les abricots nécessitent peu de froid avec environs 500 h < à 7°C. Les cerisiers sont les plus gros dormeurs avec pas moins de 1200 heures < à 7 °C de repos végétatif. Entre les 2, on retrouve les autres espèces avec 900 heures pour les prunes mirabelles et quetsches, 800 heures pour les pommes et poires.

Les plus observateurs vont nous dire : «alors pourquoi les fruits à noyau fleurissent plus vite que fruits à pépins alors qu'ils doivent moins se reposer ?». C'est la priorité d'ouverture. Les prunus (abricots pêches prunes cerises) priorisent l'ouverture des bourgeons à fleurs puis ensuite les feuilles. Les rosacées comme le pommier se parent d'abord de jolies feuilles avant d'ouvrir les fleurs.



Animation du verger : un parcours sensoriel de promenade

Afin de (re)faire découvrir ce patrimoine naturel de notre commune, nous souhaitons développer un sentier de promenade ponctué d'animations autour des cinq sens.

Le fil rouge de ce parcours s'appuiera sur nos recettes locales de cuisine qui jalonnent le chemin à travers les arbres fruitiers.

Pour réaliser ce projet, nous avons besoin de chacun d'entre vous, petits et grands Chapellois. Ainsi, nous faisons appel à vous pour nous dévoiler les meilleurs secrets de ce qui se passe

dans vos casseroles, poêles et moules à partir des fruits du verger : pommes, cerises, poires, mirabelles et prunes.

Tous ces écrits issus de vos marmites seront conservés afin d'établir un recueil intergénérationnel des recettes de la commune.

Pour nous adresser vos recettes, une boîte aux lettres spéciale se trouve en mairie. Vous pouvez également nous les envoyer directement via le site internet de la mairie.

Rédaction
Eloïse TRECHE

COMMISSION BÂTIMENT

Notre commune a un riche patrimoine immobilier

Les bâtiments communaux

- La mairie, école, garderie, préau,
- L'église
- La petite Chapelle
- Le restaurant, cantine, bibliothèque et 1 appartement
- La salle multi activités
- Les ateliers des services techniques, sapeurs-pompiers, chaufferie
- La maison CARRE dite de l'ancienne poste avec 2 appartements
- L'ancien presbytère et ses 2 appartements
- L'ancienne école de Gremifontaine et ses 3 appartements
- La maison COLNOT, 3 appartements
- Le garage MEZZA
- Les ateliers de distillation du Centre, de Haudompré, de Hardémont et de Gremifontaine

Enfin, la maison GEORGES, pour laquelle d'important travaux sont entrepris pour transformer ce lieu qui comportera entre autres, une garderie et atelier périscolaire, un espace culturel regroupant bibliothèque et médiathèque, une salle de réunion, une salle de sport...

Autant de lieux à entretenir régulièrement afin de garder ces endroits en parfait état, c'est pourquoi, la commission bâtiment entreprendra, dès que la situation sanitaire le permettra, une visite approfondie de chaque bâtisse, afin d'établir un diagnostic et lister l'ensemble des travaux d'entretien et de remise en état.

Nous aurons ainsi une base, retraçant les diverses actions entreprises ou à mettre en œuvre et qui servira à préparer les budgets annuels, en fonction des degrés d'urgence que les élus auront retenus.

Pour cette année, nous avons procédé à la réfection du collecteur des eaux usées des appartements de l'école de Gremifontaine, (travaux réalisés par l'entreprise Sylvain LUSIER), mais aussi le remplacement de dalles cassées sur la terrasse du restaurant, (travaux réalisés par nos agents), qui auraient pu engendrer un accident.

Les éclairages des salles de classes défectueux ont également été remplacés par des panneaux LED moins énergivore (travaux réalisés par les services techniques).





PIERRE B.
CONSTRUCTION & GROS ŒUVRE

BÂTIMENT INDUSTRIEL • LOGEMENT COLLECTIF
TRAVAUX DE RÉNOVATION

13, rue des Chaudronniers • 88190 Golbey • Tél. 03 29 31 56 32
Fax : 03 29 39 47 73 • noel.colin.pierreb@orange.fr



Rédaction
Régis GRANDMAIRE

L'éclairage public

À quoi servent les éclairages publics dans une commune ?



À mettre en valeur, les monuments, les églises



À sécuriser les passages dangereux



À illuminer les axes routiers, et le sentier piétonnier

Mais également à éclairer les hameaux afin que chacun puisse circuler et se promener en toute sécurité dans la pénombre. En aucun cas, ils sont disposés pour éclairer les façades de maison, et les terrasses pour prolonger les soirées d'été. Âgé d'une trentaine d'années, l'ensemble du réseau est constitué de 450 points lumineux, 613 poteaux et 28 armoires de commande réparties sur toute la commune.

Une réflexion sur le remplacement des ampoules énergivores est à mener afin de passer aux lampes LED et diminuer considérablement les consommations d'électricité et le budget communal. Nous en profiterons également pour revoir les

emplacements et la nécessité d'avoir des lampadaires à certains endroits et pas à d'autres.

Lors du constat d'un dysfonctionnement, un formulaire de dépannage est transmis à l'entreprise CITEOS détenteur du marché d'exploitation sous couvert du SDEV pour lequel, la commune adhère. CITEOS envoie ensuite une équipe d'intervention pour réparer et régler les problèmes signalés.

Si vous constatez un quelconque souci d'éclairage dans votre secteur, n'hésitez pas à me prévenir ou à contacter le secrétariat de la mairie.

Rédaction
Régis GRANDMAIRE



DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR

**PRODUITS
DE NOS
FERMES**



**OUVERT
NON-STOP
DU JEUDI
AU SAMEDI
9H30 - 19H00**

**40 GRANDE RUE
70800 BOULIGNEY
03 84 40 97 24**



« Le 30 septembre 2020, le Comité Syndical, nouvellement élu, m'a accordé sa confiance pour la mandature 2020-2026, et je l'en remercie.

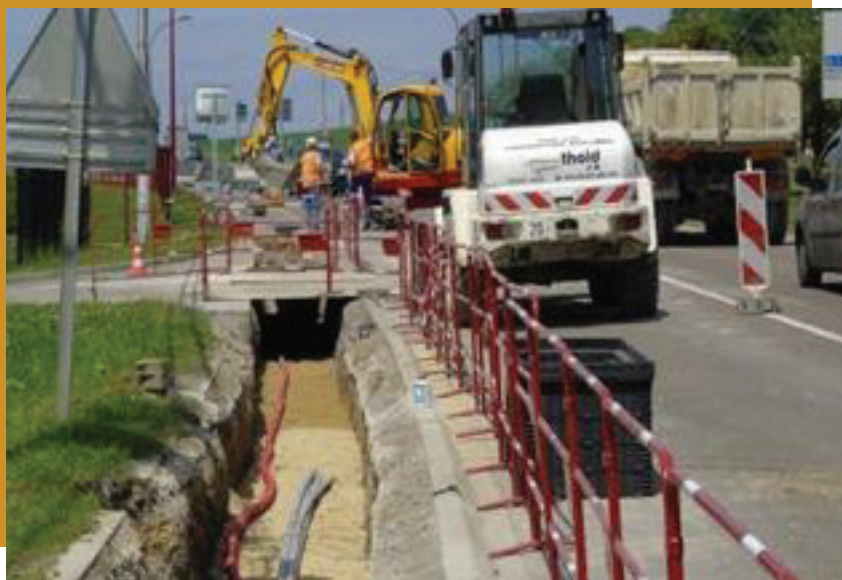
De grands projets nous attendent, mes collègues élus et moi-même : renouvellement du Cahier des Charges de Concession avec Enedis, mise en oeuvre d'actions en faveur de la transition énergétique (à commencer par le déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques), et toujours, développement de réseaux électriques performants au service de tous les Vosgiens.

Fort d'un équipe administrative compétente et de techniciens qualifiés, je veillerai donc à ce que le SDEV continue à travers ses actions à porter les valeurs du service public de la distribution électrique, pour toutes les communes des Vosges, petites ou grandes. »

Site internet : www.smdev88.fr

Facebook : [sdev](https://www.facebook.com/sdev)

Créé en décembre 1994, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.) est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'organiser et de gérer le service public de distribution d'énergie électrique sur le territoire de l'ensemble des 507 Communes Vosgiennes (378 986 habitants).



Propriétaire des réseaux haute tension de catégorie A (20 000 volts) et basse tension (400/230 volts), il en a confié la gestion (près de 11 000 km et 5 700 postes de transformation) à l'entreprise ENEDIS, dont il contrôle annuellement l'activité.

Depuis 2008, le Syndicat exerce les missions de maîtrise d'ouvrage sur le réseau électrique :

- des travaux **d'enfouissement** (dissimulation par la mise en souterrain) pour les communes (rurales et urbaines)

En 2019 : 4 580 500 € (31 chantiers)

- des travaux **d'extension** (prolongement d'une ligne existante) dans les communes rurales

En 2019 : 1 630 000 € (88 chantiers)

- des travaux de **renforcement** (amélioration du réseau en vue d'obtenir une qualité d'électricité satisfaisante pour les usagers) et de **sécurisation** (remplacement des réseaux basse tension en fils nus par du câble torsadé) dans les communes rurales

En 2019 : 1 920 000 € (23 renforcements et 9 sécurisations)

- des travaux de génie civil du réseau de communications électroniques coordonnés aux travaux relatifs au réseau électrique

En 2019 : 1 930 000 € (78 chantiers)

Il exerce également la compétence relative aux réseaux **d'éclairage public** pour les 266 communes qui lui ont confié cette mission.

En 2019 : 2 345 000 € (39 chantiers)

Des actions en faveur de la transition énergétique :

Au-delà de sa mission première de développement (en gestion ou en régie) de réseaux de distribution électrique performants sur l'ensemble du territoire vosgien, le SDEV s'engage dans des actions de transition énergétique : déploiement à venir de bornes de recharge pour véhicules électriques, renouvellement progressif de son parc automobile par des véhicules électriques ou hybrides, implantation de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation, conseils et accompagnement aux communes notamment en matière d'économies d'énergie (éclairage public),...

Des Agents et des Elus à votre service :



**Le Président et les Vice-Présidents
(de g. à d. :
MM CHAPELIER,
GUGLU, RENAUX,
ANTONOT, COMBEAU)**

Les locaux sis 59 Rue Jean Jaurès à Epinal, étant devenus trop exigus, et le montant des investissements envisagés pour leur mise aux normes actuelles étant trop importants, le Comité Syndical a décidé d'acquiescer de nouveaux locaux. Ainsi, depuis le 3 mars 2020, notre équipe de 19 agents vous accueille au 28 Rue de la Clé d'Or à Epinal, du lundi au vendredi (8h00-12h00 / 13h00-17h00).

Information COVID19 : Perturbation du déroulement des chantiers

Suite à la propagation du virus et au confinement, ce sont 140 chantiers sous maîtrise d'ouvrage du SDEV qui ont été stoppés le 16 mars 2020.

Les missions d'études ont été poursuivies dans la mesure du possible.

Le télétravail a été mis en place à partir du 17 mars 2020 pour l'ensemble des agents du SDEV, afin de poursuivre l'activité, notamment réaliser les chiffrages des projets et traiter les factures des prestataires du SDEV avec une grande réactivité dans un objectif de soutien du tissu économique.

A compter de début mai, l'activité a repris progressivement sur les chantiers et cette reprise s'est accélérée depuis le 11 mai 2020.

A fin mai 2020, seulement 50% des chantiers stoppés avaient connu un redémarrage, celui-ci étant progressif pour permettre la formation des personnels des chantiers à l'application des gestes barrière et des mesures de prévention.

Le rythme normal de réalisation des travaux n'a pu être atteint qu'à l'issue de l'été 2020.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter le Syndicat ou à visiter son site www.smdev88.fr



Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges
28 Rue de la Clé d'Or
BP 142 - 88004 EPINAL Cedex
Tél. : 03.29.29.19.60
E-mail : smdev@wanadoo.fr

Serge RENAUX
Président
du S.D.E.V.



- Un premier passage d'épaveuse pour l'entretien de nos chemins en mars malgré le confinement.
- La tonte, durant les beaux jours, de nos espaces verts, du cimetière, des hameaux, du verger, du stade.
- Le fleurissement de nos parterres ainsi que l'arrosage régulier de ceux-ci.
- Avant la rentrée des classes, les grilles de notre école, ainsi que nos lampadaires, ont été repeints.
- Après un dernier entretien de nos talus, les barrières de neige ont été installées, et nos agents sont partis en formation « habilitation électrique », ce qui va nous permettre de changer tous les néons de nos salles de classes. Cela amènera une économie non négligeable sur la consommation électrique du bâtiment, mais de plus évitera d'avoir recours à des entreprises extérieures.

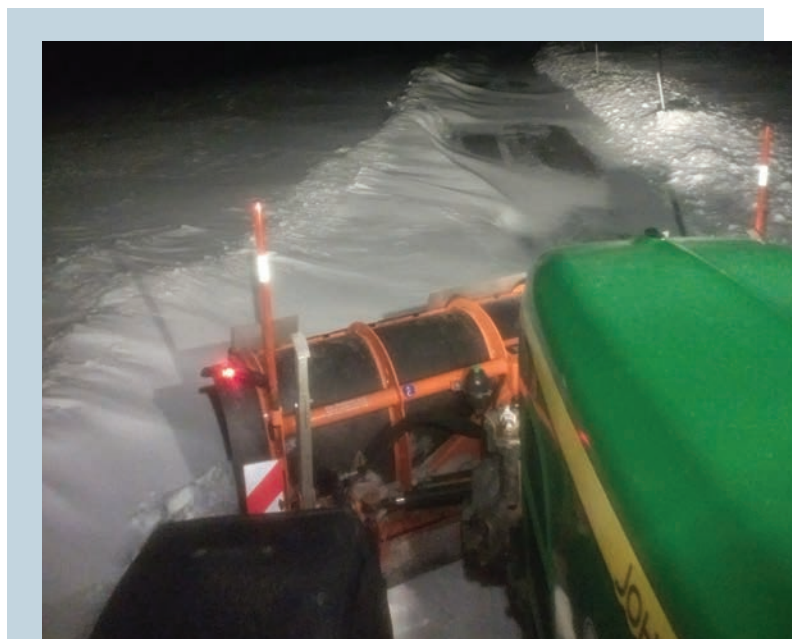
L'achat d'une souffleuse va faciliter le travail de nos employés. Nous avons acquis un tracteur tondeuse avec une lame à neige orientable ce qui va nous permettre une utilisation sur les quatre saisons de celui-ci, le précédent était de 1992.

La commune a acquis aussi un tracteur d'occasion avec un chargeur à la place du ZETOR qui datait de 1999 et qui aurait coûté trop cher en réparation.

Une opération curage de fossés de 2 kilomètres est mise en place pour cette année et les années suivantes.

Le personnel de la CAE attribué à la gestion de l'eau a quitté nos locaux pour rejoindre le bâtiment « ex équipement » sur le territoire de la commune de la Vôge les Bains.

Rédaction
Pascal BOMONT



SARL
GEORGEL
et Fils

Charpente - Couverture - Zinguerie
Maison ossature Bois
Isolation Extérieur - Bardage



Tél. 03 29 32 54 60 - 06 08 26 04 63 88220 HADOL

LA CHAPELLE AUX BOIS

Les associations



**ADMR XERTIGNY
BAINS LES BAINS**
5C rue du Cdt St Sernin
88220 XERTIGNY
Tél. 03 29 67 33 94 (le matin)

ADMR XERTIGNY - BAINS LES BAINS

Notre Association est surtout connue pour l'aide qu'elle apporte au quotidien, afin de permettre aux personnes en perte d'autonomie, de rester le plus longtemps possible à leur domicile. Toutefois, en ces temps difficiles du fait de la COVID 19, il est important de souligner que nos salariées ont continué à accomplir les actes essentiels de la vie courante, avec toutes les précautions préconisée mais avec dévouement, je les en remercie car le travail n'est pas facile. L'ADMR peut intervenir à tous les stades de la vie, de la petite enfance au grand. On peut citer principalement les pôles.

ENFANCE ET PARENTALITE :

Garde d'enfant, maintenir ou restaurer l'autonomie de la famille

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP :

Maintenir la vie sociale

SERVICES ET SOIN AUX SENIORS :

Aide à la toilette, au repas et au coucher

ENTRETIEN DE LA MAISON :

Ménage principalement

TELEASSISTANCE RESEAU FILIEN :

En cas de problème ou éventuellement de chutes, vous êtes en relation avec une personne qui vous écoute et/ou qui déclenche les secours.

TRANSPORT ACCOMPAGNEMENT :

Rompres l'isolement, voir la famille, les amis ou faire les courses. Vous avez plus de 75 ans, les ressortissants ont des caisses AGIRC et ARRCO sont aidées par la mise en place de chèques SORTIR PLUS. Ne pas hésiter à nous contacter pour plus de renseignements.



Je rappelle que nos services bénéficient des réductions et/ou crédit d'impôts prévus par la loi (50% actuellement).

Pour terminer, je précise que l'association ADMR est gérée par des bénévoles qui vieillissent, si des personnes veulent nous rejoindre, elles seront les bienvenues.

Rédaction

Le Président Claude AMYOT



idex
VALORISER LES ÉNERGIES

IDEX, ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Agence d'Épinal
30 rue Léo Valentin
Parc économique «le Saut-le-Cerf»
88000 ÉPINAL
Tel : 03.29.34.34.88

idex.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

LE COMITÉ DES FÊTES

Il est venu le temps pour moi de vous dresser le bilan des années 2019 et 2020 au sein du Comité des Fêtes.

Nous avons débuté par la traditionnelle soirée Galette des rois en janvier 2019 afin de remercier les bénévoles qui ont donné de leur temps aux différentes activités de l'association.

Vient ensuite Pâques, en avril 2019. C'est un vrai plaisir de voir les enfants courir dans le verger conservatoire à la recherche des friandises déposées par les cloches. Une fois les paniers bien remplis un petit verre de l'amitié, échangé avec les parents a terminé cette matinée bien sympathique.

Le samedi 31 Août 2019, le repas dansant non réalisé en 2018 refait son apparition pour la Fête Patronale avec une fréquentation plutôt satisfaisante à la grande surprise générale.

L'apéritif offert par le Comité des Fêtes aiguise l'appétit des convives qui font honneur comme il se doit à la Paëlla proposée.

Les premiers danseurs ne résistent pas au son de la musique et s'élancent sur la piste.

L'année 2019 se termine par le passage du St Nicolas accompagné de son fidèle Père Fouettard.

D'abord, le vendredi 6 décembre à l'école pour rencontrer les enfants qui les ont accueillis en chanson.

Puis, le samedi 7 décembre, ils ont sillonné le village sur leur char, ce sont ainsi plusieurs maisons de toute la commune qui ont reçues leur visite. Avant de partir St Nicolas a distribué des friandises et le Père Fouettard des triques aux parents pour les enfants pas sages.

Puis commence l'année 2020 par l'élaboration du calendrier des manifestations lors de l'Assemblée Générale. Nous avons débuté par la traditionnelle Galette des rois



sans se douter qu'il s'agirait de la dernière manifestation ou presque de l'année 2020 car le vendredi 4 décembre, Saint Nicolas accompagné de son fidèle Père Fouettard ont été à la rencontre des enfants à l'école de la Chapelle aux Bois.

2020, c'est une année avec très peu d'animations, sans repas festifs, sans moments conviviaux et j'espère qu'après tout cela, nous arriverons à « retrouver notre enthousiasme » au sein du Comité des Fêtes pour l'organisation des différentes manifestations dès que cela sera possible. Le message que je souhaite vous délivrer : surtout gardez votre motivation pour des jours meilleurs en 2021.

L'année 2020 se termine et « Et ce n'est pas dommage ! » réflexion souvent entendue et très juste qui traduit l'état d'esprit dans lequel la plupart d'entre nous se trouvent.

Aussi c'est par ces quelques lignes que moi-même et les membres du Comité des Fêtes s'adressent à vous pour vous souhaiter une année 2021 joyeuse au cours de laquelle nous retrouverons une dynamique collective encore plus forte qu'avant. Sans oublier une bonne santé pour vous, celles et ceux qui vous sont chers.

THEVENIN & DUCROT DISTRIBUTION - AVIA



AGENCE DES VOSGES

25 rue d'Epinal
88190 GOLBEY

FIOUL - GNR - GAZOLE - ADBLUE - HUILES

LIVRAISONS RAPIDES SUR TOUT LE DEPARTEMENT

Contactez nous : **03 29 37 02 72** - golbey@thevenin-ducrot.fr

Rédaction
Le Président VINCENT Jean-Marie

Société de Chasse de la Chapelle aux Bois

Sans aucun doute une des plus anciennes associations de la Chapelle aux Bois, la Société de Chasse communale regroupe 29 partenaires qui se retrouvent chaque dimanche entre mi-septembre et fin février. Notre lieu de rassemblement situé au Bas de la Côte a fait l'objet d'une acquisition par les chasseurs il y a plusieurs décennies. C'est là, qu'avant chaque battue, les consignes de tirs et de sécurité sont communiquées aux chasseurs, comme la pose de panneaux signalant les actions de chasse. Les locaux sont rustiques mais permettent de partager de bons moments de convivialité et de camaraderie car la Chasse c'est aussi un espace pour se retrouver. Vis-à-vis de notre environnement, l'ensemble des chasseurs de notre société est attaché au maintien des relations courtoises et de dialogue, dans le respect mutuel, avec les propriétaires et les usagers de la nature. Si vous souhaitez découvrir le monde de la Chasse, n'hésitez pas à nous contacter nous serions heureux de vous accueillir pour partager notre passion et découvrir notre magnifique territoire.

24 sangliers tirés, une saison record

De mémoire de chasseurs jamais sur notre commune un nombre de sangliers aussi élevé n'avait été prélevé. Cette évolution est sans aucun doute liée à l'augmentation continue des populations de sangliers en France depuis plus de 30 ans. (50.000 sangliers prélevés par les chasseurs en France annuellement dans les années 80, 500 000 en 2014, 700 000 en 2017, 760 000 en 2018). À noter que 80% des dégâts agricoles, qui représentent plus de 2 millions d'euros par an sur notre département (900000 euros la saison précédente), sont imputables aux sangliers et indemnisés par les chasseurs. Afin de protéger les cultures notre Société mène chaque année des actions comme la mise à disposition et l'installation de clôtures pour les parcelles particulièrement exposées aux dégâts de gibier. Des tirs de régulation de corbeaux freux en dehors des périodes de chasse autorisées par les autorités administratives sont également pratiqués.



Carte d'identité

Le Bas de la Côte
88240 La Chapelle aux Bois
06 85 26 31 95
Mail : Societechasse.
lachapelleauxbois@outlook.fr

Bureau

Jean-Marie Vincent Président
Christophe Géhin Vice-Président
Patrick Morel Trésorier
Bernard Joly Secrétaire
Patrick Gantois Garde Particulier

- Nombre de sociétaires : 29 (dont 2 femmes) 19 chasseurs Grands Gibiers et 10 chasseurs Petits Gibiers en Plaine
- Surface boisée chassée : 550 ha (dont xx Ha forêt communal)
- Jours de chasse : généralement le dimanche de mi-septembre à fin février et certains jours fériés
- Grands Gibiers prélevés saison 2019/2020 -> 1 Cerf, 1 Faon, 25 chevreuils, 24 sangliers

Rédaction

Le Président VINCENT Jean-Marie



Jérôme DROUOT
HADOL

VENTE INSTALLATION DEPANNAGE
MAINTENANCE SAV TOUTES MARQUES

TOUT MATÉRIEL BAR/RESTAURANT CUISINE PRO CLIMATISATION COLLECTIVITES

831 Rue de la Croix Geroges
88220 HADOL
sarldrouot@orange.fr

03 29 64 33 80
06 74 53 50 60
sarli-drouot.fr

VALDENNAIRE

VRD - TERRASSEMENT - TRANSPORT - LOCATION **TP**

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIER

03 29 35 12 29 • Les Forges

UNE PLUIE D'APPLAUDISSEMENTS
POUR TOUS LES
FRANÇAIS

QUI RÉCUPÈRENT L'EAU
POUR ARROSER
LEURS PLANTES

Pour protéger l'environnement,
chaque geste compte

**Découvrez tout ce
qu'on peut faire ensemble**

BRAVOPOURLEGESTE.VEOLIA.FR



ASSOCIATION SPORTIVE LA CHAPELLE-AUX-BOIS

Section fitness adultes

Force est de constater que le contexte sanitaire perturbe le fonctionnement de nos associations. Après plusieurs mois de mise entre parenthèses, un groupe de 12 personnes motivées s'est de nouveau constitué début septembre pour suivre les cours de fitness de Sandrine PIERREL, notre fidèle animatrice.

Elle nous propose des exercices variés afin de faire travailler tous les muscles et conserver notre souplesse ; les séances, d'une durée d'une heure, sont ouvertes à tout âge et chacun évolue à son propre rythme, dans une bonne humeur communicative.

Au menu : petites chorégraphies pour s'échauffer tout en coordonnant ses mouvements, puis enchaînements sur tapis

pour le renforcement musculaire à l'aide de lests ou élastiques, gainage et étirements finaux.

Vous n'avez pas besoin de licence, d'où la possibilité d'adhérer librement en cours d'année.

Rejoignez-nous tous les lundis de 20h à 21h hors vacances scolaires à la salle polyvalente jusqu'au 31 mai.

Le mois de juin, plus propice à une activité extérieure, est consacré à de la marche.

Pour tout renseignement et pour vous assurer que le cours a bien lieu dans ce contexte Covid, contacter la responsable Annie Grisval au 06 52 01 46 60.

Rédaction
Annie GRISVAL



GARAGE HOULLON SAS

7 av Lieutenant Colonel Chavane
88240 BAINS LES BAINS
03.29.30.40.87
mickael.houillon@hotmail.fr
www.garagehouillon.com

**Réparation, entretien toutes marques,
diagnostic électronique, carrosserie, pare-brise,
vente véhicule neuf et occasion ...**

Ouvert du lundi au vendredi 8h30 - 12h / 14h - 18h30

socosprint

imprimeurs

36, route d'Archettes ■ 88000 EPINAL

www.socosprint.com



AUTOSUR

CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE



Tél. 03 29 30 30 30
34 rue de la Vallée de l'Aître
88220 XERTIGNY

AUTO ECOLES Philippe

agrément : E 02 088 0258 0

23, rue du Gn Leclerc 88240 Bains Les Bains
31, rue du Pré Leveau 88220 Xertigny

aephilippebains@orange.fr

Tel : 0329362178 - Port : 0686478858

AUTO ECOLE PHILIPPE

S. POIROT

Charpente | Couverture | Ossature bois

TROPHÉES Habitat & Bois 2013

1^{er} PRIX catégorie Maisons individuelles

1^{er} PRIX catégorie Bâtiments publics et tertiaires grands espaces

La **compétence** et la **qualité**
d'un artisan **depuis plus de 40 ans !**



SIÈGE SOCIAL :

485 rue de l'Église - 88460 LA BAFTE

Tél. : 03 29 33 24 37 / 06 07 65 63 06

poirot.stephane@wanadoo.fr



ATELIER CHARPENTE BOIS :

Au Devant des Brayes - 88460 CHENIMÉNIL

Tél. : 06 80 44 05 37

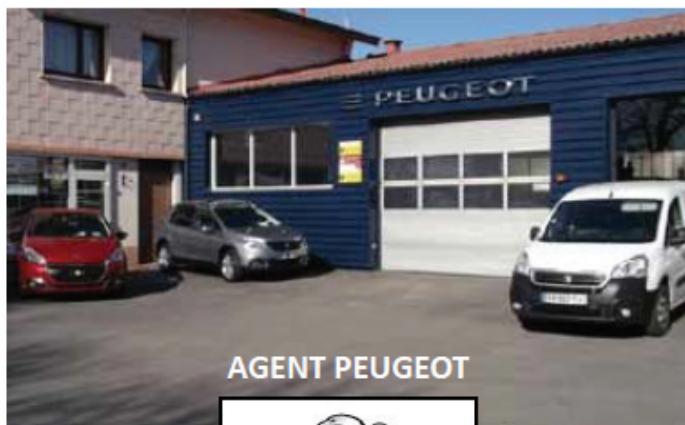
arnaud.poirot1@orange.fr

ATELIER DE PLIAGE :

37 Avenue des Templiers - 88000 ÉPINAL

Tél. : 03 29 64 23 22

www.spoirot.fr



AGENT PEUGEOT



EURO REPAR
CAR SERVICE

eurorepar.fr



EURL GARAGE DU CENTRE

BRUNO VIRY

2 RUE GEORGES COLNOT - 88220 XERTIGNY

Tél. 03 29 30 11 54 - Fax 03 29 36 07 98 - E-mail : gdu.centre@wanadoo.fr

La Médiathèque municipale

Les bénévoles vous accueillent le mercredi de 16 h à 17 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h. Elle est située pour le moment au rez-de-chaussée du Chaudron.

L'adhésion est gratuite et individuelle. Elle donne droit à une carte de lecteur valable sur tout le réseau du Val de Vêge. On peut emprunter six documents pour trois semaines.

À la disposition des lecteurs, un vaste choix de livres, de CD, de DVD, de jeux de société... renouvelés régulièrement auprès de la Médiathèque Départementale des Vosges ou achetées avec le crédit alloué par la mairie.

En période de confinement, les bénévoles ont tenu à ouvrir la bibliothèque en Drive le samedi matin pour garder le contact avec les lecteurs et rompre ainsi l'isolement, l'ennui ou la morosité.



LA MÉDIATHÈQUE, C'EST AUSSI DES ANIMATIONS



En 2019

Les Rencontres avec la forêt ont mobilisé les bénévoles : Jean Grossir et Jean-Philippe Toussaint ont fait découvrir les arbres de la forêt et ses habitants aux enfants par le biais d'une promenade contée et d'une exposition. Michel Barthélémy, agent ONF, a guidé les adultes dans les bois de La Chapelle.

L'atelier tricot a réalisé un arbre de toutes les couleurs et Jean Philippe Toussaint a convié les enfants autour de ses kamishibais.



En 2020

En février, l'après-midi jeux a remporté un vif succès, il a permis de découvrir les nouveaux jeux acquis par la médiathèque. Les parents présents l'ont plébiscité. La bibliothèque a lancé sa première conférence-débat.

Les passionnés d'histoire ont pu venir écouter André Boban, militaire de carrière, parler de la seconde guerre mondiale dans la commune et du Maquis de Grandrupt. Une nouvelle animation a vu le jour : « l'art du fil » durant laquelle les participantes partagent leur savoir-faire aussi bien en tricot, qu'en couture. Un moment d'échanges enrichissant.

Mais ensuite à cause de la Covid, la plupart des animations ont été annulées.

En octobre pour les Rencontres avec ... la Belgique, l'atelier BD numérique a permis aux jeunes participants de réaliser une petite bande dessinée sous la conduite d'Elisa. Jean-Philippe Toussaint a régalé petits et grands avec son kamishibai sur les aventures du Mannenken-Pis et des héros de la BD belge.

L'accueil des classes s'est poursuivi normalement jusqu'en mars 2020 mais s'est arrêté toujours pour la même raison. La surface de la bibliothèque ne permet pas de recevoir plus de 10 personnes en respectant la distanciation physique. Les enseignants empruntent des livres pour leurs élèves. Le lien avec la bibliothèque n'est donc pas rompu.



LA MÉDIATHÈQUE DANS LE FUTUR

Le restaurant scolaire est victime de son succès et manque de places. La municipalité a donc décidé de l'agrandir en occupant le local de la bibliothèque actuelle.



BOUILLON BOUTHER
SAS D'ARCHITECTURE
14, rue Jeanne d'Arc
88190 GOLBEY

**Réhabilitation d'un bâtiment communal
en complexe socioculturel et sportif**



Dans les mois à venir, la médiathèque s'installera donc au premier étage de la maison Georges dans un espace de 110 m², soit le double de sa surface actuelle, avec ascenseur pour les personnes à mobilité réduite.

L'aménagement intérieur est repensé en neuf univers modulables où l'on retrouvera l'espace dédié aux enfants, aux adultes, aux jeux de société, à la presse alors que trois nouveaux endroits seront réservés au multimédia et jeux vidéo, aux ados avec un coin bien à eux et un espace convivialité attribué aux différents ateliers aussi bien enfants qu'adultes, à des conférences, des expositions etc... La nouvelle médiathèque permettra d'accueillir les scolaires dans de meilleures conditions qu'auparavant. Ce projet a vu le jour en partenariat avec la médiathèque Départementale des Vosges et la B.M.I. d'Epinal.

Aujourd'hui, la bibliothèque n'est plus seulement un lieu où l'on prête des livres mais un endroit de convivialité avec des collections adaptées aux attentes et aux pratiques des habitants.

Elle est ouverte aux nouvelles pratiques culturelles : numérique, internet, jeux vidéo... Elle est un lieu de vie, de rencontres.

N'hésitez pas à venir la découvrir.

Les coordonnées de la médiathèque :

Téléphone : 03 29 67 53 83

Mail : bibliothequela.chapelleauxbois@gmail.com

Catalogue en ligne : www.reseaubiblivaldevoge.agglo-epinal.fr

Facebook [bibliotheque la chapelle aux bois](https://www.facebook.com/bibliotheque.la.chapelle.aux.bois)

Rédaction

Les bibliothécaires bénévoles



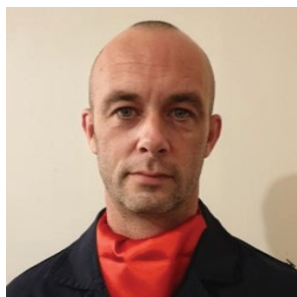
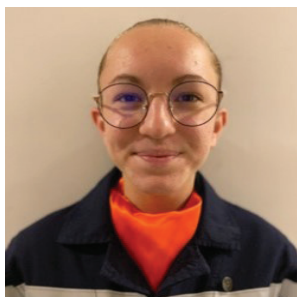
Les Sapeurs-Pompiers



D'après cet emblème, plus de 3000 hommes et femmes constituent le Service Départemental d'Incendies et de Secours des Sapeurs-Pompiers des Vosges sous le commandement de son Directeur, le colonel Sacha DEMIERRE.

Parmi ceux-ci, nous retrouvons l'ensemble du personnel du Centre d'Incendies et de Secours de La Chapelle aux Bois :

- Le Chef de Centre, le Caporal-Chef Régis ROLLOT
- L'adjoint au Chef de Centre, le sapeur de 1^{er} classe Régis GRANDMAIRE
- Les Chefs d'Equipes, les Caporaux Chefs, Fabien DEMANGE, Philippe JACQUES et Éric BOURQUIN
- Les Equipiers, avec les sapeurs de 1^{ère} classe Emilien HOUILLON, Jonathan BRENDLIN, Tanguy GRANDMAIRE et les sapeurs de 2^{ème} classe Fabrice BOUCHER, Ryan ROLLOT, Nicolas CHEVALLIER, Aurélien MATHIEU, Nicolas METOIS et Emilienne DONJON.



Nous souhaitons la bienvenue aux deux dernières personnes citées qui ont franchies la porte et sont venues nous rejoindre, mais aussi à **Ryan ROLLOT** qui malgré la situation sanitaire liée au COVID a été reçu à l'examen du Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers en juin dernier et incorporé ainsi notre équipe.

Ce qui porte notre effectif à 14 personnes motivées, et toujours prêtes à donner de leur temps lorsque le BIP sonne, que ce soit sur notre centre, mais aussi chez nos voisins de La Vôge les Bains et de Xertigny. C'est ainsi que nous avons effectué 30 interventions pour notre caserne, et près de 20 000 heures d'astreinte. Concernant **Emilienne DONJON**, celle-ci a opté pour une mono compétence, n'étant pas attirée par la partie incendie, elle sera affectée aux Secours d'Urgences Aux Personnes. Cette possibilité est offerte à toute nouvelle recrue.

Outre les interventions pour les incendies ou pour porter assistance aux victimes, nous nous formons tout au long de l'année afin de nous perfectionner, et acquérir de nouvelles compétences. Environ 1000 heures de formations et manœuvres ont été réalisées avec pour certains, l'obtention de diplômes et de certificats. C'est ainsi que nous pouvons compter dans nos rangs, un sauveteur aquatique, en la personne de **Tanguy GRANDMAIRE**, pouvant être dépêché sur une intervention nécessitant la présence de spécialiste comme lui.



GRANDMAIRE Tanguy

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), Sauvetage Aquatique de Victimes niveau 1 (SAV1), Tronçonneuse, FAA Chef d'Equipe (Caporal), Caméra Thermique

BOUCHER Fabrice

Équipier Secours d'Urgence aux Personnes (SUAP), Initiation au Secours Routier (SR1), Tronçonneuse

ROLLOT Ryan

Brevet National Jeunes Sapeurs-Pompiers, Prompt Secours, Attaque de feux, Appareil Respiratoire Isolant niveau 1 (ARI1), Équipier Secours d'Urgence aux Personnes (SUAP), Initiation au Secours Routier (SR1)

MATHIEU Aurélien

Équipier Secours d'Urgence aux Personnes (SUAP), Initiation au Secours Routier (SR1)

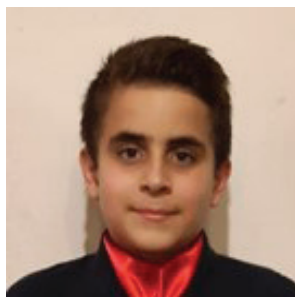
CHEVALLIER Nicolas

Équipier Secours d'Urgence aux Personnes (SUAP), Initiation au Secours Routier (SR1), Tronçonneuse

GRANDMAIRE Régis

Appareil Respiratoire Isolant niveau 2 (ARI2), Lot de Sauvetage et de protection contre les Chutes niveau 2 (LSPCC2), Etude des phénomènes thermiques (caisson niveau 1), Tronçonneuse, Accompagnateur de proximité, Pédagogie adaptée aux Jeunes Sapeurs-Pompiers, Formateur Jeunes Sapeurs-Pompiers

Les jeunes sapeurs-pompiers sont également bien représentés. **Manon GRANDMAIRE, Lana METOIS, Alexis MONIN et Awen BIENTZ ORTEGA**, n'hésitent pas à prendre sur leur temps de loisirs pour venir les samedis après-midi, apprendre et s'entraîner, afin de réussir le diplôme de JSP et rejoindre notre troupe. **Bravo à tous et encore merci pour votre engagement !!!**



LE SERGENT HONORAIRE PASCAL BOMONT

C'est en début d'année, que nous avons convié le Sergent Honoraire Pascal BOMONT fraîchement retraité pour une sympathique soirée en présence de Benoit AUBRY Maire de La Chapelle aux Bois, du commandant Thibaut DUPUIS

Chef du groupement centre, du lieutenant Christian CHAMPREUX représentant l'UDSP 88, des chefs de centre du secteur, de sa famille, de ses anciens collègues et amis, afin de fêter dignement ces 47 années passées au service des uns et des autres.

C'est sous un tonnerre d'applaudissements que Pascal s'est vu décerner la médaille de l'Union Départemental des Sapeurs-Pompiers des Vosges, remettre son casque, ainsi que de nombreux présents offert par l'assemblée. Pascal reste notre porte drapeau, et, intègre l'équipe de soutien départementale.



Encore bravo Pascal, et merci à toi !

Rédaction
Régis GRANDMAIRE



Concernant notre amicale, celle-ci tourne au ralentissement depuis le mois de mars.

Après avoir fêté ces 40 ans en février dernier, lors de notre assemblée générale, et, après une soirée belote rassemblant 48 équipes, nous avons dû annuler notre soirée tête de veau, non pas par manque de participants puisque nous avions près de 200 réservations, mais bien pour éviter un possible foyer de contamination du COVID 19, même si nous n'étions pas en mesure de confinement, et, par la suite, notre marche au grand air, notre journée détente avec nos familles, notre 3ième vide greniers et notre Sainte Barbe.

En espérant de meilleurs lendemains, les sapeurs pompiers de La Chapelle aux Bois vous remercient pour votre soutien et vos encouragements chaleureux que vous nous témoignés régulièrement, et, en particulier lors de notre traditionnelle tournée des calendriers, bien difficile à réaliser cette année. Nous profitons de ce message pour remercier la municipalité, pour la subvention octroyée.

Toute l'équipe reste à votre disposition, et, si vous en avez l'envie, venez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter !!!

06 78 82 65 89 Régis ROLLOT
06 82 66 41 57 Régis GRANDMAIRE

Ste marie des Aulnouzes

L'année 2020 à l'église du Molieu



L'Association a tenu son Assemblée Générale le 22 Février au domicile de deux adhérents en présence de Jackie PIERRE, Sénateur. La séance porte sur le rapport moral avec une rétrospective de l'année 2019, le rapport financier et l'organisation de la kermesse du 21 Mai.

Malheureusement, l'élan des membres est vite coupé car la situation sanitaire lève tout espoir de pouvoir organiser la prochaine kermesse avec sa traditionnelle messe de l'Ascension et choucroute servie sous chapiteau.

Les adhérents ont tout de même retroussé leurs manches pour l'entretien et l'embellissement de l'église. L'entretien des espaces verts, le lasurage des boiseries extérieures mais aussi la réfection de certains éléments du clocher en juillet par l'entreprise PERRY, montrent l'attachement des membres à ce beau patrimoine et l'engagement pour sa préservation.

Nous espérons pouvoir organiser l'édition 2021 et recevoir nos fidèles habitués. Nul doute qu'ils seront au rendez-vous si la situation sanitaire le permet.

Merci encore aux membres pour leur dévouement.

Rédaction

Pour l'Association, Jérôme NEUVILLE, Président.

LE CLUB DES ÉPIS D'OR

L'année 2020 est triste pour les associations, le club des épis d'or n'a plus d'activité depuis le confinement du 17 mars 2020. Nous avons fait quand même notre assemblée générale et notre concours de belote. Les marches du lundi ont toujours lieu quand c'est possible.

Vivement la reprise, j'espère cette année 2021. Nos rencontres chaque quinzaine manquent à tous nos adhérents.

Je souhaite à tous une bonne année et surtout la santé

Faites attention à vous et à vos proches

Le président des épis d'or

Rédaction

Pour l'Association, Le président des épis d'or, Claude MATHIEU

S.A.R.L. LAURSEV

15 Haudompré - 88240 La Chapelle aux Bois

fendage mini pelle
tous diamètres et toutes longueurs

- Bûcheronnage
- Débardage avec engin
- Débardage à traction animal

Tel : 03 29 30 49 25 / 06 82 43 67 81 / 06 15 22 08 12

Taxis Sylvie DICHE

1, route des Sauniers
88240 TRÉMONZEY

- Trémonzey
- Bains-les-Bains
- La Chapelle-aux-Bois



Tél. 03 29 36 25 13
Port : 06 81 70 82 07

Email : jeanluc.diche@orange.fr

2020, année avec la crise sanitaire sans précédent due au COVID19. Ce virus qui a emporté notre secrétaire Danielle MUNIER, et ceci quelques temps après l'AG du mois de mars. Lors de cette AG, Guy et Thérèse GREBERT se sont vus remettre, par le président, la médaille de l'UNC bronze, pour tous les services rendus à l'association. Nous regrettons le décès de Mr GREBERT Pierre.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, les manifestations patriotiques se sont déroulées en comité très restreint de 6 à 8 personnes, selon les directives de la préfecture.

Notre communication se fait par téléphone, mais cela ne remplace pas les réunions entre les membres. Espérons que cette année verra l'éradication de ce virus et nous permettra de reprendre une vie associative remplie d'événements aussi bien festifs que patriotiques.



TISSERAND
Saint Loup

TRAVAUX ROUTIERS - TRANSPORT BENNE - SABLIERE - CARRIERE - TERRASSEMENT

4 bis Av. Jacques Parisot - 70800 MAGNONCOURT

Tél: 03 84 49 03 32 - Fax: 03 84 94 21 26 - sas.tisserand@orange.fr

- SABLIERE Magnoncourt
 - Mélange
 - Sable-Gravier
 - Grave concassée 0/20 - 0/31.5
 - Gravier concassé
- CARRIERE de Semouse
 - Enrochement granit
 - Blocage 0/250
 - Grave 0/80 concassée
 - Grave 0/31.5 concassée

ETAT CIVIL

MARIAGE

Tous nos vœux de bonheur à :

LORRAIN Hervé-ROUX Florence, le 3 août 2019
 TISSIER Jennifer - JANSSENS Jonathan,
 le 12 décembre 2020

PACS

Tous nos vœux de bonheur à :

LEPAUL Philippe-LEJAL Françoise
 GEORGES Killian - COMPAGNON Elodie
 CALDERA Pierre - RAGUÉ Hélène

TRANSCRIPTIONS ET DÉCÈS

Une pensée pour nos défunts :

Marcelle SAMETIN, le 13 février 2019
 Henriette CHOPINEZ, le 29 juin 2019
 Raymonde DEMONET le 17 septembre 2019
 Marcelle MARTIN, le 05 janvier 2019
 Nelly PIERRON, le 20 octobre 2019
 Bernard VUILLEMIN, le 12 septembre 2019
 Danielle MUNIER, le 27 mars 2020
 Yvonne GRISVAL, le 14 juin 2020
 Karine AUBRY, le 21 juillet 2020
 Germaine CHOPINEZ, le 06 août 2020
 Rose ARCIN, le 22 août 2020
 Gerard VALDEVIT, le 01 novembre 2020
 Carole BALLAND, le 31 décembre 2020



Gabriel

NAISSANCES

*Nous renouvelons nos vœux et
 souhaitons la bienvenue à :*

Valentine CHASSARD, née le 06 janvier 2019
 Aylin CREACH, née le 30 mars 2019
 Loévan, José DUCHAINE, né le 06 juin 2019
 Eliott FERRO MC GUINNESS, né le 12 août 2019
 Lucas GEHIN, né le 16 août 2019
 Gaëtan GEORGES, né le 27 décembre 2019
 Gabin RICHARD, né le 22 août 2019
 Paul THOUVENOT né le 28 décembre 2019
 Romain BOLMONT, né le 24 mars 2020
 Marius DAGNEAUX, né le 30 août 2020
 Inès VATAGEOT, née le 6 juillet 2020
 Jonathan JANNSENS, né le 16 septembre 2020
 Gabriel BLAISE, né le 24 septembre 2020
 Celestia GORNET, née le 24 septembre 2020



Eliott



Aylin



Inès



Lucas





“Une année particulière”

L'année 2019- 2020 a été marquée par une grande première dans l'histoire de l'Ecole : le télé-enseignement.

Dès le 17 mars 2020, tous les écoliers, 81 élèves, se sont retrouvés à la maison avec pour les aider, leurs parents transformés en enseignants intérimaires !

C'est fin juin, que tous les écoliers se sont enfin tous retrouvés, toujours dans le respect du protocole.

La rentrée de septembre s'est faite à l'image de celle de juin, des entrées séparées pour chaque classe, des récréations sur deux sites.

L'école a également accueilli un nouvel enseignant pour la classe de CM : Sébastien DURAND, officialisant la réouverture de la 4ème classe perdue l'année précédente.

Cette année, ce sont 85 élèves qui franchissent le portail chaque matin.



Les enseignantes de l'école ne les ont pas pour autant oubliés ! Et c'est à grand renfort de messages, d'appels téléphoniques et de transmission de pochettes de travail que la scolarisation s'est déroulée tant bien que mal à la maison.

L'école a ré-ouvert ses portes le 12 mai, accueillant alors de faibles effectifs, en respectant un protocole sanitaire très stricte mis en place conjointement entre les élus et la direction de l'école.



HORTICULTEUR PEPINIERISTE FLEURISTE

**A votre service
toute l'année**

Compositions florales
Plantes fleuries
Plants de légumes
Fruitiers

Dounoux
TEL: 03 29 30 80 73



“De grands projets”

Les projets pour l'année, quelque peu chamboulé par la situation sanitaire, vont, pour la plupart, avoir lieu. La cérémonie du 11 novembre n'a pu se dérouler avec la participation des écoliers et leur chorale.

De nombreux spectacles ont été annulés, mais le grand projet de classe de mer, qui se déroule tous les quatre ans, devrait avoir lieu cette année du 10 au 17 avril, embarquant les CE et CM dans la découverte du littoral breton. Des opérations de financement de ce voyage, ont lieu régulièrement depuis la rentrée : vente de

fromages du Jura, vente de jus de pommes, de bricolages de Noël, de sapins, en partenariat avec des associations locales (Amicale Scolaire et Espace-Temps).

Les CE ont eu la chance d'avoir l'intervention d'une illustratrice dans leur classe, Madeleine PEREIRA, avec comme projet final, l'élaboration d'un livre. Les élèves sont donc devenus, l'espace de quelques jours, auteurs et illustrateurs.

Dans le cadre de Zinc Grenadine (avril 2021), les maternelles et CP pourront rencontrer une illustratrice, Emmanuelle TCHOUKRIEL, et aborder les livres sous une autre forme, l'illustration.

“Le plaisir de lire”

Le contexte sanitaire ne permet plus à nos élèves de fréquenter, avec leur classe, la bibliothèque municipale.

Qu'à cela ne tienne ! C'est la bibliothèque qui vient à eux !

A chaque période, les enseignants font un choix de livres avec l'aide des bénévoles de la bibliothèque, et les échanges se font au sein des classes.

“Et le Réseaux d'école ?”

Nous travaillons toujours avec les écoles de La Vêge les Bains et de Fontenoy le Château. Cette année, protocole sanitaire oblige, des activités de langage seront menées pour élaborer et enregistrer des émissions de radio.

Nos petits reporters en herbe devraient échanger leurs enregistrements avec les autres classes du secteur.

Rédaction
Chrystel SOLARY



& 1000 Conception

À l'écoute de vos projets

- Rénovation - Peinture & Déco
- Dépannage - Plâtrerie isolation
- Électricité - Plomberie - Sanitaire



& 1000 Conception

Mr Emile DUCHENE

7 hardémont

88240 LA CHAPELLE AUX BOIS

Tel : 06.85.25.83.22

Mail : contact@1000conception.fr



www.1000-conception.fr
Retrouvez toutes nos réalisations sur notre site

METALLERIE MICHEL
Tel 06 25 78 24 55

**Réalisation
d'Ouvrages Métalliques**

Acier-Inox-Alu

**Possibilité de
soudure à
votre Domicile**

**23 La Cense des Coupes
88240 La Chapelle aux Bois**

2019 - 2020

REGARDS MÉTÉO



PERIODES HIVERNALES

HIVER 2018 - 2019

Début d'hiver doux et pluvieux avec des précipitations parfois abondantes. Un retour anticyclonique à Noël provoque la réapparition de gelées nocturnes modérées et des brouillards givrants en journée. La première décade de janvier assez maussade voit un mercure osciller entre 0 et 5 degrés avec nuages, grisaille et bruine. Le temps reste doux jusque la mi-janvier malgré quelques rares flocons, alternance d'averses et éclaircies sauf une séquence pluvieuse soutenue le 13.

La deuxième quinzaine de janvier et la première semaine de février voient le retour de conditions plus hivernales, gelées nocturnes, éclaircies, averses neigeuses, grisaille, quelques rares journées ensoleillées et en fin de mois une tempête neigeuse Gabriel avec 10/15 cm de neige.

Après un bref redoux très pluvieux et venteux (tempête Isaïas vigilance orange le 10), février se termine avec le beau temps et quelques gelées nocturnes modérées. A noter, un pic de chaleur exceptionnel à 19 degrés le 27. L'hiver prend fin par un mois de mars pluvieux et venteux et des températures diurnes et nocturnes positives.

HIVER 2019 - 2020

Début d'hiver doux et pluvieux, encore un Noël sans neige. Petite offensive hivernale fin décembre et début janvier avec des gelées qui restent modérées. La douceur s'impose ensuite jusqu'à la deuxième décade de janvier. Des conditions anticycloniques prennent le relais pour une semaine avec des gelées, parfois du soleil qui arrive à dissiper des brouillards givrants et le vent du nord.

Retour de la douceur jusqu'au printemps, c'est une succession d'épisodes pluvieux, venteux et quelques rares belles journées. À souligner, une vigilance orange les 9 et 10 février (tempête Ciara), une autre tempête baptisée Jorge le 29 et un pic de douceur à +15 ° le 16.



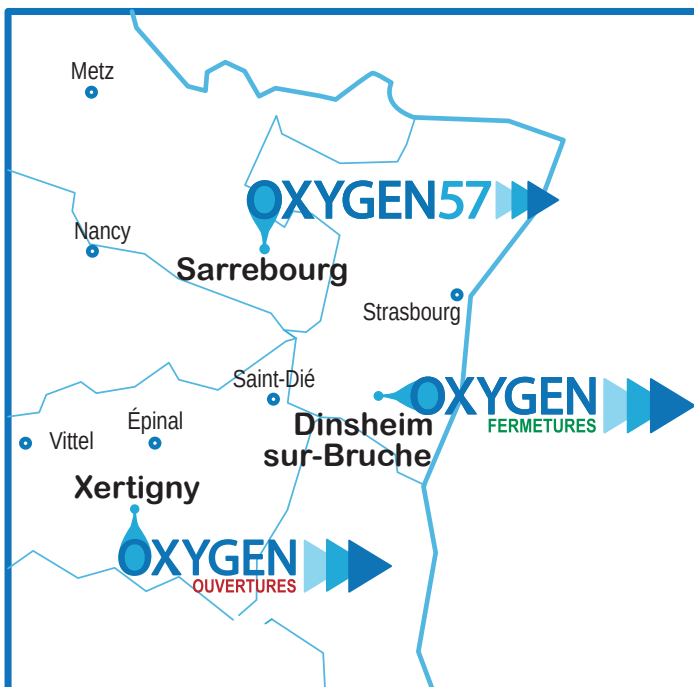
EN 2019

Soleil, vent du nord, ce sont des conditions anticycloniques qui règnent en ces premiers jours du printemps. Le mois d'avril dans l'ensemble assez frais est plutôt humide. Il en va de même pour la première décade de mai. Les températures remontent progressivement au fil des jours pour se stabiliser aux environs de 20 °. Le mois de mai marqué par des précipitations modérées est globalement sec. Un temps plus estival s'installe début juin interrompu brièvement par quelques journées orageuses.

EN 2020

Le soleil et la bise règnent en maître pour l'arrivée du printemps avec pour conséquence des gelées nocturnes qui oscillent entre -1 et -5 °. Les journées ensoleillées se succèdent en avril avec un mercure à la hausse. Un petit coup de froid à la mi-avril n'interrompt pas la tendance, il faut attendre les 10 et 11 mai en vigilance orange pluie et inondation (45 mm le 11) et les 23 et 24 mai pour voir le retour d'une pluie bienvenue pour les agriculteurs et les jardiniers. Après ces brefs intermèdes pluvieux, les beaux jours reviennent fin mai-début juin.

À partir du 3 juin, une dégradation orageuse arrive à laquelle succède un temps instable qui va perdurer jusqu'à l'arrivée de l'été.



OXYGEN

OUVERTURES

La Garantie du Travail Bien Fait

Construction ou rénovation, le groupe Oxygen vous apporte les meilleures solutions pour vos fenêtres, portes, volets et portes de garage



- ▶ Précision
- ▶ Ponctualité
- ▶ Professionalisme

Show-room à **Xertigny**
4 rue Georges Colnot

03 29 36 70 16

www.oxygenfermetures.fr

Notre Point Fort : **La Pose**

Fenêtres
Portes
Volets



BOIS | PVC | ALU



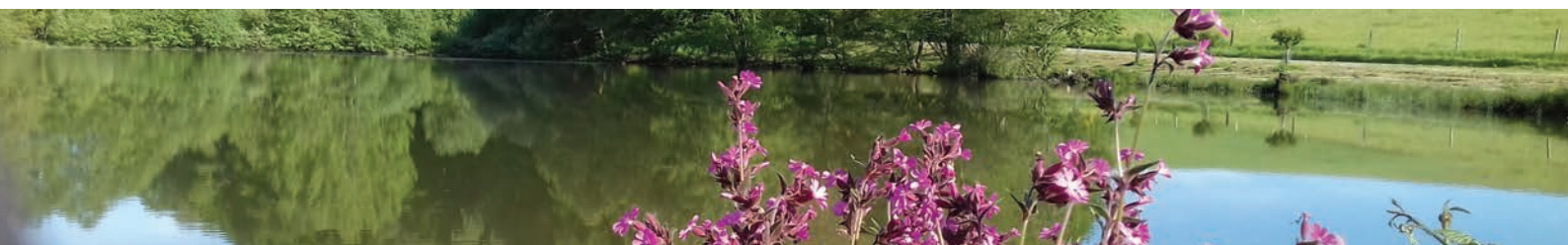
PÉRIODES ESTIVALES

EN 2019

La saison estivale démarre fort avec une vigilance orange canicule qui va impacter la dernière décade de juin (pic de chaleur à 36 ° le 25). Le vent du nord va mettre un terme à cette séquence mais le soleil continue de régner en maître. Des chaleurs insupportables sont de retour avec une deuxième alerte canicule et un mercure à 39° le 25 juillet. Le retour d'un peu de pluie en fin de mois met un terme à cette période torride.

Le beau temps revient début août brièvement interrompu par quelques orages en fin de première décade, c'est un temps plus instable qui s'installe ensuite pour une dizaine de jours. La fin août voit le retour d'un temps devenant progressivement de plus en plus chaud. L'été se termine par un temps agréable où le soleil prédomine malgré de rares journées d'instabilité.

CANICULE, SECHERESSE, RECHAUFFEMENT ?



EN 2020

Flux de nord et soleil pour ce début d'été 2020 mais un temps plus perturbé avec du vent parfois fort se met en place fin juin-début juillet. Des conditions plus estivales malgré quelques précipitations assez modestes caractérisent ce mois de juillet et les températures vont crescendo avec un pic de chaleur à 36° le 31.

Petit rafraîchissement début août, puis le thermomètre prend l'ascenseur, la chaleur devient caniculaire avec une vigilance orange jusqu'à

la mi-août. Après quelques averses le 15, le soleil revient en force et encore deux jours de fortes chaleurs les 20 et 21. Août se termine agréablement malgré le retour d'un peu d'instabilité en fin de mois. Septembre est remarquablement chaud et ensoleillé avec encore deux jours à 31° les 14 et 15.

Voilà deux étés consécutifs exceptionnellement chauds et secs.

AUTOMNE 2019

L'été cède la place à un début d'automne assez morose, c'est un net rafraîchissement avec de la pluie, il en va ainsi toute la fin septembre. Octobre est dans le même registre, très humide et tout de même quelques rares journées ensoleillées. En novembre, le mercure baisse nettement, la première neige qui ne tient pas au sol fait son apparition le 13.

À partir du 20, le soleil brille mais le mauvais temps est de retour en fin de mois.

Début décembre, les frimas arrivent et provoquent les premières gelées nocturnes conséquentes (-6° le 4). L'automne prend fin sous le redoux avec des précipitations parfois abondantes.

AUTOMNE 2020

Soleil pour ce début d'automne 2020 mais la pluie tant attendue arrive le 24. Une assez longue séquence d'intempéries va se prolonger jusqu'à la mi-octobre avec notamment la tempête Alex qui va provoquer des morts et d'énormes dégâts le 4 octobre dans le sud-est de la France.

des précipitations modestes et surtout un mois de novembre excessivement doux.

Cette période de douceur cesse avec une modeste offensive pré hivernale et les premiers flocons le 1er décembre.

Ensuite, la météo redevient assez clémente, c'est une alternance de nombreuses journées ensoleillées,

Le 12, la douceur est de retour jusqu'à l'arrivée de l'hiver.

Dès le 1^{er} janvier 2021
100%
 des EMBALLAGES
 SE TRIENT
 dans les Vosges

Dans les Vosges, je TRIE tous mes EMBALLAGES

Magazines & Journaux
 en PAPIER



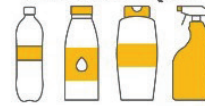
Emballages alimentaires
 en CARTON



Conserves & Emballages
 en MÉTAL



Bouteilles & Flacons
 en PLASTIQUE



BARQUETTES



BOITES - POTS - TUBES



SACS - FILMS PLASTIQUES



CITEO
 Collectivités européennes
 des déchets



Avec Évodia et votre collectivité,
 tous les emballages se trient et les papiers se recyclent !

evodia
 www.evodia.org

Conception Évodia, 11/2020



2, voie de chaume - 88260 LERRAIN

Tél : 03/29/07/53/18

Mail : contact.sicotral@wanadoo.fr / Site

Internet www.sicotral-vosges.com

Page Facebook : Sicotral

La déchèterie de Bains les Bains est à votre disposition, vous retrouverez toutes les informations pratiques au verso du calendrier du SICOTRAL.

Au 1er Janvier 2021, les consignes de tri dans les Vosges évoluent :

On vous simplifie la vie ! 100 % des emballages plastiques se trieront, en plus de vos déchets recyclables habituels vous pourrez désormais déposer vos pots de yaourts, barquettes, films, blisters, boîtes dans les conteneurs « mélange » situés dans le village.



ETANCHÉITÉ À L'AIR

PLÂTRERIE

ISOLATION

PLAFONDS - FAUX PLAFONDS

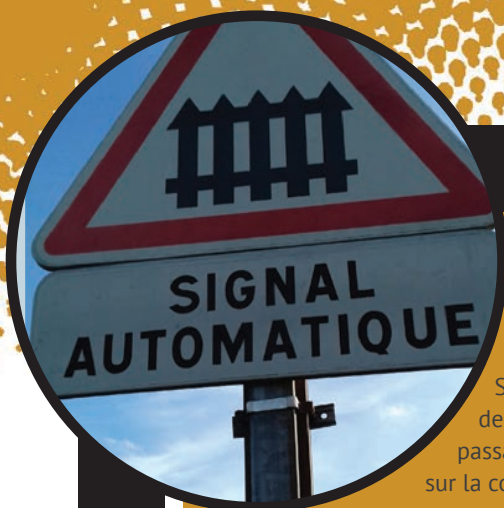
www.gallois-platrerie-isolation.com

tél. 03 29 82 09 83 - fax. 03 29 64 01 14

10 rue du pré du puits - 88390 LES FORGES

sarlgallois@wanadoo.fr

Sécurité - passages à niveau



Le vendredi 31 juillet 2020, nous avons procédé, à la demande de la SNCF, à la vérification de la signalisation des passages à niveau situés sur la commune.

Il faut rappeler qu'en 2019 plus de 100 collisions entre 1 véhicule et 1 train ont eu lieu en France, 20 personnes ont perdu la vie dans ces accidents. Ceux-ci sont dus principalement à des comportements inadaptés des usagers de la route. Sur la commune 2 passages à niveau sont pourvus de barrières automatiques et 2 sont « non gardés »

Il est impératif d'être attentifs lors de votre passage à pieds, à vélo ou tout autre moyen de locomotion.



menuiserie.claudedidier@orange.fr



Menuiserie
CLAUDE didier

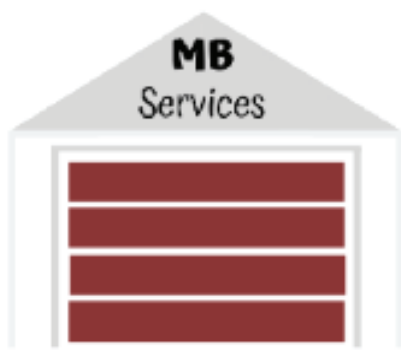
PLOMBIERES LES BAINS

03 29 66 01 20



MENUISERIE EXTÉRIEURE - INTÉRIEURE

Bois - PVC - Bois/Alu
Volets bois - PVC - Volets roulants
Portes de garage
Placards, parquets, escaliers, portes...



SARL MB Services

Fermeture industrielle & particulier

Montage

SAV

Maintenance

Mise aux normes



Porte sectionnelle

Rideau métallique

Porte automatique

Équipement de quai

Fermeture agricole



anthonybreniere@gmx.fr

06.33.61.99.72

**7Bis Route de Xertigny
88240 La Chapelle aux-Bois**

Guide pratique

MAIRIE

TÉL : 03.29.30.13.12 - COURRIEL : MAIRIE@LACHAPELLEAUXBOIS.FR

SITE INTERNET : WWW.LACHAPELLEAUXBOIS.FR

OUVERTURE AU PUBLIC : MARDI DE 9 H À 12 H

MERCREDI DE 9 H À 12 H ET DE 14 H À 17 H

VENDREDI ET SAMEDI DE 9 H À 12 H

PERMANENCE DES ÉLUS TOUS LES MATINS DE 10H00 À 12H00.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'EPINAL

4 RUE LOUIS MEYER 88190 GOLBEY

TÉL. : 03.29.37.54.60

EAU

TÉL. EAU : 03.29.32.53.10

EMAIL : EAU@AGGLO-EPINAL.FR

TRÉSORERIE ÉPINAL POINCARÉ

25 RUE ANTOINE HURAUT À EPINAL

TÉL. : 03 29 69 25 01

ECOLE- RPI LA CHAPELLE AUX BOIS /LES VOIVRES

TÉL : 03.29.36.30.66 - COURRIEL : CEE.0880886@AC-NANCY-METZ.FR

À LA RENTRÉE, IL EST DONNÉ AUX PARENTS UN LIVRET RELATANT LES DIVERS

SERVICES EXISTANTS ET AUTRES INFORMATIONS UTILES À LA VIE SCOLAIRE.

RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE

IL EST OBLIGATOIRE DE JOINDRE LE PERSONNEL AU 06.33.92.78.02 POUR LES

INSCRIPTIONS DE DERNIÈRE MINUTE À LA CANTINE OU À LA GARDERIE. HORAIRES

DE GARDERIE À RESPECTER : DU LUNDI AU VENDREDI DE 7 H À 8 H 20 ET DE

16 H 30 À 18 H 30 IMPÉRATIVEMENT.

POUR RECEVOIR LES MENUS DE LA SEMAINE, MERCI D'ADRESSER VOTRE ADRESSE

EMAIL À LA MAIRIE OU POSSIBILITÉ DE LES CONSULTER SUR LE PANNEAU

D'AFFICHAGE DE L'ÉCOLE OU SUR LE SITE DE LA COMMUNE.

POINT POSTE

RESTAURANT «LE CHAUDRON» -TÉL :03.29.30.10.69

OUVERTURE : TOUS LES MATINS DE 9H30 À 12 H.

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

TÉL. : 03.29.67.53.83

MAIL : BIBLIOTHEQUE@LACHAPELLEAUXBOIS@GMAIL.COM

CATALOGUE EN LIGNE : WWW.RESEAU@BIBLI@LACHAPELLEAUXBOIS.FR

HEURES D'OUVERTURE : MERCREDI DE 16 H À 17 H 30

ET SAMEDI DE 10 H À 12 H

SALLES COMMUNALES

RENSEIGNEMENTS SUR LES DISPONIBILITÉS DES SALLES

COMMUNALES – TÉL : 03.29.30.13.12

DANS UN SOUCI DE BONNE GESTION, TOUTE DEMANDE

DE LOCATION DOIT ÊTRE FORMULÉE ET ADRESSÉE

AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE PAR MAIL MAIRIE@

LACHAPELLEAUXBOIS.FR OU PAR COURRIER, DE MÊME EN

CAS D'ANNULATION ET DANS UN DÉLAI RAISONNABLE.

UN CONTRAT DE RÉSERVATION ET DE LOCATION SONT

REMIS EN MAINS PROPRES PAR LES SECRÉTAIRES, UNE

ATTESTATION D'ASSURANCE EST OBLIGATOIRE (PAS

D'ATTESTATION = PAS DE LOCATION) ET UN CHÈQUE

CAUTION DE 560 € LIBELLÉ À L'ORDRE DU TRÉSOR PUBLIC

DEVRA ÊTRE VERSÉ À LA RÉSERVATION DES LOCAUX. LEDIT CHÈQUE SERA RENDU AU LOCATAIRE APRÈS PREUVE DE PAIEMENT DE LA LOCATION DES SALLES, SI LES

DISPOSITIONS ONT ÉTÉ RESPECTÉES, ET SI AUCUNE DÉGRADATION N'A ÉTÉ CONSTATÉE. UN LOCATAIRE NE POURRA BÉNÉFICIER DU TARIF PRÉFÉRENTIEL QU'UNE FOIS PAR

AN, AU-DELÀ, LE TARIF GÉNÉRAL SERA APPLIQUÉ.

CORRESPONDANTE DE PRESSE

ANNE BILQUEY-PARMENTELOT

TÉL. : 09.72.50.65.36 OU 06.10.62.39.22

COURRIEL : ANNE-BILQUEY@GMAIL.COM

LA PAROISSE

PÈRE JEAN-MARIE LALLEMAND : TÉL. :03.29.30.10.25

COURRIEL : DOYENNELAVOGE@ORANGE.FR

PERMANENCE À XERTIGNY - TÉL : 03.29.32.53.17 - LE LUNDI 14H- 17H ;

MARDI ET JEUDI 9H-12H ET 14H-17H ; VENDREDI 9H-11H30.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

SICOTRAL : TÉL : 03.29.07.53.18- Fax : 03.29.05.29.56

MAIL : CONTACT.SICOTRAL@WANADOO.FR

JOUR DE COLLECTE ET INFORMATIONS DIVERSES VOUS SONT COMMUNIQUÉS SUR

LE CALENDRIER DU SICOTRAL DISTRIBUÉ À CHAQUE FOYER.

POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

VOTRE COMMUNE MET À VOTRE DISPOSITION DES CONTENEURS À VERRE, À

PAPIERS ET MÉLANGE : À HAUDOMPRÉ, HARDÉMONT, GREMIFONTAINE ET PLACE

DE GREMIFONTAINE ET UN TONNEAU RÉSERVÉ À LA COLLECTE DES BOUCHONS

PLASTIQUES AU PROFIT DE HANDICAP 88 CHEZ M ET MME ALAIN TROUTAUD

DOMICILIÉS 4 ROUTE DE XERTIGNY. CES LIEUX D'APPORTS VOLONTAIRES NE SONT

NI DES DÉPÔTOIRS, NI DES DÉCHÈTERIES, SOYEZ AIMABLES DE N'Y ABANDONNER

NI VOS EMBALLAGES, NI VOS OBJETS ENCOMBRANTS, NI VOS ORDURES

MÉNAGÈRES , ETC..

NUMÉROS UTILES

SAPEURS-POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

SAMU : 15

CENTRE ANTI-POISON : 03.83.32.36.36

SITE INTERNET : WWW.CENTRES-ANTIPOISON.NET

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

S'ADRESSER AU RAM DE LA VÔGE LES BAINS .

NOUVEAUX HABITANTS

EN DEUX ANS, UNE VINGTAINÉ DE MAISONS ONT CHANGÉ D'OCCUPANTS, NOUS

SOUSHAITONS LA BIENVENUE À TOUS LES NOUVEAUX HABITANTS, NOUS VOUS

SERIONS RECONNAISSANT DE BIEN VOULOIR VOUS PRÉSENTER EN MAIRIE.

BRUITS DE VOISINAGE HORAIRE REGLEMENTAIRES

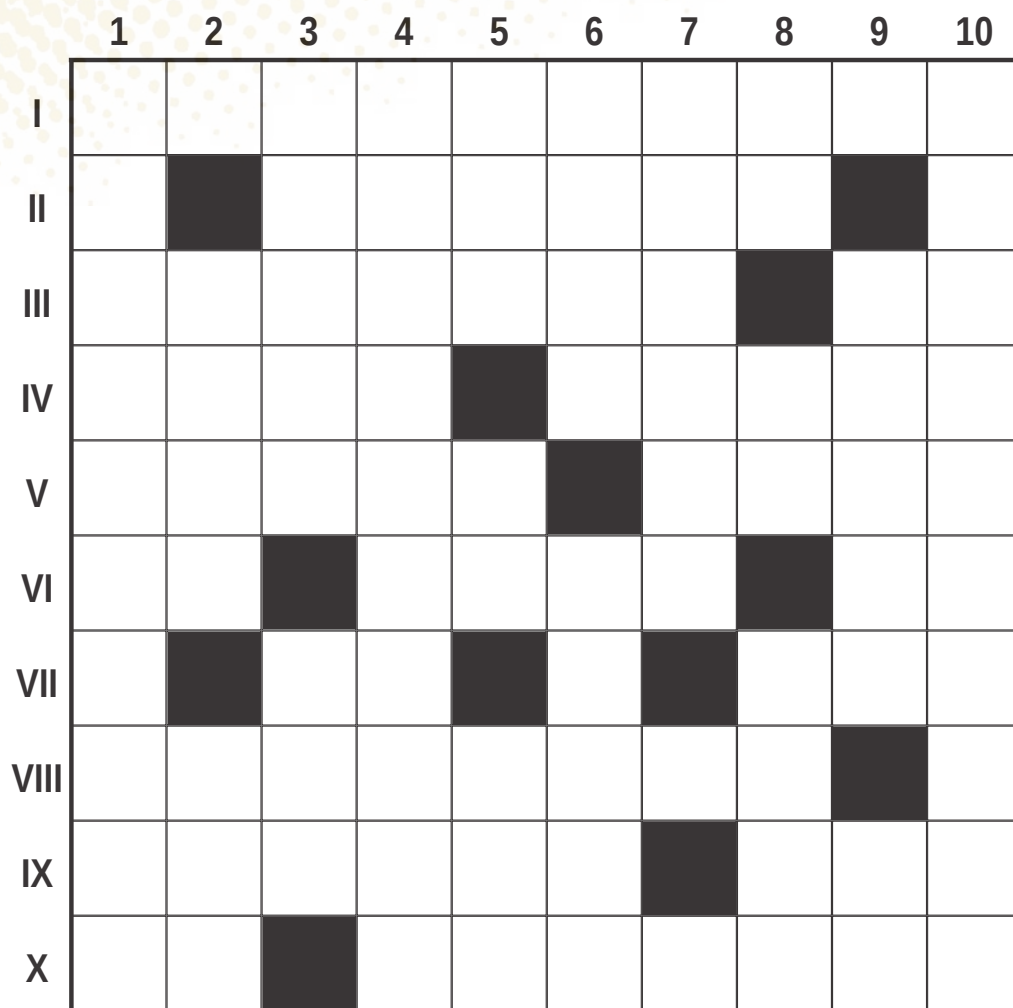
- JOURS OUVRABLES DE 8H30 À 12H00 ET DE 14H00 À 19H30

- SAMEDI, DE 9H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 19H00

- DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS DE 10H00 À 12H00

	Tarif préférentiel		Tarif général	
	Journée	Week-end	Journée	Week-end
Petite salle et cafétéria	55 €	80 €	120 €	150 €
Petite salle et cuisine	100 €	130 €	180 €	260 €
Grande salle	140 €	210 €	290 €	400 €
Grande salle et cuisine	170 €	260 €	350 €	510 €
Grande salle + petite salle + cuisine	210 €	290 €	400 €	560 €
Petite ou grande salle (vin d'honneur)	55 €		55 €	
Associations	Gratuit 1 fois/an		Tarif général	
Caution obligatoire à la réservation	560 €		560 €	

Jeux



HORIZONTALEMENT

- I. UNE FAÇON DE VALORISER NOS ORDURES MÉNAGÈRES.
- II. ELLES PROLIFÈRENT SUR LES BORDS DES MERS POLLUÉS.
- III. FÎMES UN CHOIX. MENTION SUR LE BULLETIN.
- IV. JOLIE FLEUR. ALLONGEA.
- V. AVEC UN BON ENVIRONNEMENT ET UNE BONNE ALIMENTATION, ELLE NE PEUT QU'ÊTRE BONNE. PLACE DE MARCHÉ.
- VI. UNE DIRECTION SUR LA ROSE DES VENTS. UN RÉACTEUR FRANÇAIS EN PROVENCE, QUI ÉTUDIE LA FUSION NUCLÉAIRE. 3ÈME PERSONNE.
- VII. BECQUEREL, EN ABRÉGÉ. GRANDE ÉCOLE.
- VIII. BIOLOGIQUES.
- IX. OUTIL TRANCHANT. IL A PERCÉ LES MYSTÈRES DE PARIS.
- X. INFINITIF. PLAÇONS.

VERTICALEMENT

1. PHÉNOMÈNE ÉCONOMIQUE, PAS TOUJOURS COMPATIBLE AVEC L'ENVIRONNEMENT.
2. PIROGUE À BALANCIER. UN BIEN COLLECTIF PRÉCIEUX, DÉSORMAIS PROTÉGÉ PAR LA LOI.
3. DÉBUT DE JOURNÉE. DIPLOME.
4. DES MATIÈRES QUI METTENT DES SIÈCLES À SE BIODÉGRADER.

5. PRODUITS PAS TRÈS BIO. CONJONCTION. MUSIQUE DU MAGHREB.
6. TRANSPIRATION. BOULEVERSE.
7. METTRE À L'ÉPREUVE.
8. BAT LE ROI. L'ITALIE SUR LE WEB. UNE SOCIÉTÉ QUI VEND DU PÉTROLE, MAIS POUR ENCORE COMBIEN DE TEMPS ?
9. UNE ALTERNATIVE DURABLE À LA VOITURE. NOMBRE PREMIER.
10. PRODUITS EN MASSE PAR NOTRE SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION, IL FAUT S'EFFORCER DE LES RÉDUIRE.



G	A	M	I	N	E
S	U	A	I	R	E
D	O	P	A	G	E
S	A	L	A	U	D
M	A	N	E	G	E
G	A	L	O	N	S
S	O	U	R	I	S
C	A	D	E	A	U
L	A	P	I	N	S
S	U	C	R	E	E



TROUVEZ LES ANAGRAMMES DES 10 MOTS DE LA GRILLE DE GAUCHE POUR FORMER VERTICALEMENT DANS LA GRILLE DE DROITE LE NOM DE DEUX GRANDES ÎLES.

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE WWW.LACHAPELLEAUXBOIS.FR RUBRIQUE JOUEZ & GAGNEZ AFIN D'Y DÉPOSER VOS BONNES RÉPONSES.

LES PARTICIPANTS AYANT ENREGISTRÉ LES BONNES RÉPONSES SERONT SÉLECTIONNÉS POUR LE TIRAGE AU SORT. NOMBREUX LOTS EN JEU.

CONDITIONS ET RÈGLEMENT SUR LE SITE.



Retrouvez toutes les informations de votre village sur :

www.lachapelleauxbois.fr